

REALISATION DU BILAN A MI-PAROURS DU SECOND CONTRAT DE RIVIERE NARTUBY

Rapport d'analyse évaluative
Juin 2023

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| LISTE DES TABLEAUX | 3 |
| LISTE DES FIGURES | 3 |
| ACRONYMES | 4 |
| 1. INTRODUCTION | 5 |
| 2. CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE | 6 |
| 2.1. LE BASSIN DE LA NARTUBY | 7 |
| 2.1. LES ACTEURS MOBILISES POUR LA GESTION DE L'EAU..... | 10 |
| 3. LE CONTRAT DE RIVIERE DE LA NARTUBY ET SON ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES LOCALES 13 | |
| 3.1. CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE | 14 |
| 3.2. ARTICULATION DU CONTRAT DE RIVIERE AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION..... | 17 |
| 4. OBJECTIFS ET CADRAGE DE L'ETUDE | 22 |
| 5. ENSEIGNEMENTS DE L'ETUDE : BILAN A MI-PARCOURS, ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES | 24 |
| 5.1. BILAN DU CONTRAT A MI-PARCOURS | 25 |
| 5.1.1 Etat d'avancement technique et financier | 25 |
| 5.1.2 Bilan de l'animation et du fonctionnement..... | 38 |
| 5.2. APPRECIATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC | 41 |
| 5.2.1 Appréciation de l'atteinte des objectifs initiaux..... | 41 |
| 5.2.2 Actualisation du diagnostic du territoire | 44 |
| 5.3. PERSPECTIVES..... | 47 |
| 5.3.1 Synthèse du bilan à mi-parcours | 47 |
| 5.3.2 Recommandations sur le fonctionnement de la démarche | 49 |
| 6. BIBLIOGRAPHIE | 51 |
| 7. ANNEXES | 52 |
| ANNEXE 1 : DETAILS DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE | 52 |
| ANNEXE 3 : BILAN TECHNIQUE PAR ACTION | 54 |
| ANNEXE 4 : BILAN FINANCIER PAR ACTION..... | 60 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : organisation communale et intercommunale du bassin de la Nartuby | 8 |
| Tableau 2 : démographie sur le bassin versant de la Nartuby | 8 |
| Tableau 3 : emprise des différents types d'espaces sur le bassin versant Nartuby entre 2006 et 2018 | 9 |
| Tableau 4 : organisation des compétences eau potable et assainissement par commune sur le bassin versant | 11 |
| Tableau 5 : état des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant | 15 |
| Tableau 6 : enjeux et objectifs du contrat de rivière | 16 |
| Tableau 7 : cohérence des SDAGE / PDM avec le contrat de rivière | 18 |
| Tableau 8 : comparaison des montants prévisionnels et engagés par acteurs à mi-parcours du contrat de rivière | 27 |
| Tableau 9 : bilan technique – avancement du volet C « GEMAPI » | 29 |
| Tableau 10 : bilan financier par action du volet A « qualité » | 29 |
| Tableau 11 : bilan technique – avancement du volet B « quantité » | 31 |
| Tableau 12 : bilan financier par action du volet B « quantité » | 32 |
| Tableau 13 : bilan technique – avancement du volet C « GEMAPI » | 33 |
| Tableau 14 : bilan financier par action du volet C « GEMAPI » | 34 |
| Tableau 15 : bilan technique – avancement du volet D « patrimoine » | 35 |
| Tableau 16 : bilan financier par action du volet D « patrimoine » | 36 |
| Tableau 17 : bilan technique – avancement du volet E « animation » | 37 |
| Tableau 18 : bilan financier par action du volet E « animation » | 38 |
| Tableau 19 : appréciation de l'atteinte des objectifs à mi-parcours du contrat de rivière | 41 |
| Tableau 20 : mise à jour de la conformité des STEP sur le bassin | 45 |
| Tableau 21 : rendements de réseaux AEP sur le bassin | 46 |
| Tableau 22 : synthèse des succès et difficultés du bilan à mi-parcours | 47 |
| Tableau 23 : recommandations en matière de fonctionnement du contrat de rivière | 49 |
| Tableau 24 : détails des actions prévisionnelles à l'écriture du contrat de rivière 2020-2025 | 52 |
| Tableau 25 : détails du bilan technique à mi-parcours du contrat de rivière Nartuby | 54 |
| Tableau 26 : bilan financier par actions | 60 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : localisation du bassin versant Nartuby | 7 |
| Figure 2 : cartographie de l'occupation du sol du bassin versant Nartuby | 9 |
| Figure 3 : contenu du contrat de rivière - répartition des actions et montants prévisionnels | 17 |
| Figure 4 : panel d'acteurs mobilisés dans le cadre du bilan à mi-parcours | 23 |
| Figure 5 : bilan de la mise en œuvre des actions de phase 1 du contrat de rivière Nartuby | 25 |
| Figure 6 : avancement technique des actions de la phase 1 du contrat de rivière Nartuby | 25 |
| Figure 7 : comparaison de la répartition du financement initial et réalisé de la phase 1 | 26 |
| Figure 8 : bilan de la mise en œuvre des actions du volet A | 28 |
| Figure 9 : bilan financier – avancement du volet A « qualité » | 29 |
| Figure 10 : bilan de la mise en œuvre des actions du volet B | 31 |
| Figure 11 : bilan financier – avancement du volet B « quantité » | 32 |
| Figure 12 : bilan de la mise en œuvre des actions du volet C | 33 |
| Figure 13 : bilan financier – avancement du volet C « GEMAPI » | 34 |
| Figure 14 : bilan de la mise en œuvre des actions du volet D | 35 |
| Figure 15 : bilan financier – avancement du volet D « patrimoine » | 36 |
| Figure 16 : bilan de la mise en œuvre des actions du volet E | 37 |
| Figure 17 : bilan financier – avancement du volet E « animation » | 38 |
| Figure 18 : schéma de gouvernance du contrat de rivière Nartuby | 39 |
| Figure 19 : schéma de gouvernance du contrat de rivière Nartuby | 40 |
| Figure 20 : appréciation des objectifs à mi-parcours du contrat de rivière - synthèse | 43 |
| Figure 21 : risques d'altération de la qualité des eaux souterraines et superficielles sur le bassin | 45 |
| Figure 22 : répartition des volumes prélevés par usages principaux sur le bassin | 45 |

ACRONYMES

| | |
|---------|--|
| AERMC | Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse |
| BV | Bassin versant |
| CLE | Commission locale de l'eau |
| DCE | Directive cadre sur l'eau |
| DDTM | Direction départementale des territoires et de la mer |
| DPVa | Dracénie Provence Verdon agglomération |
| DREAL | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement |
| EBF | Etude de délimitation du bon fonctionnement du milieu |
| ETPB | Etablissement territorial public de bassin |
| EPCI-FP | Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre |
| FPPMA | Fédération de protection de la pêche et des milieux aquatiques |
| GEMAPI | Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations |
| GEPU | Gestion des eaux pluviales urbaines |
| MAPTAM | Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles |
| OFB | Office français de la biodiversité |
| PACA | Région Provence Alpes Côte-d'Azur |
| PAOT | Plan d'actions opérationnel territorialisé |
| PAPI | Programme d'actions de prévention des inondations |
| PDM | Programme de mesures |
| PLU | Plan local d'urbanisme |
| PPRE | Plan pluriannuel de restauration et d'entretien |
| SDAGE | Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau |
| SIAN | Syndicat intercommunal d'aménagement de la Nartuby |
| SMA | Syndicat mixte de l'Argens |

1. INTRODUCTION

Contexte

Le Syndicat mixte de l'Argens (SMA) a été créé en 2014 à la suite d'une volonté politique et locale d'améliorer la gouvernance de l'eau et la prévention des risques inondations. Le SMA est aujourd'hui compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) mais exerce d'autres missions en dehors de ce cadre.

En outre, le SMA a été désigné structure porteuse du second contrat de rivière de la Nartuby signé en 2020. La démarche a pour objectif d'instaurer une politique de gestion concertée des milieux aquatiques et humides à l'échelle du bassin versant afin de concilier une gestion durable de la ressource en eau quantitative et qualitative, la restauration des fonctionnalités du milieu et le partage entre les usages.

Ce contrat de rivière se structure autour de 43 actions portées par 16 maitres d'ouvrages pour un montant prévisionnel de 13,6 M€. Echelonnées sur 6 années, la majorité de l'action prévisionnelle s'organise sur les trois premières années du contrat (93% du montant prévisionnel étant consacré à la phase 1 entre 2020 et 2022).

Objectifs de la mission

A mi-parcours de son avancement, une évaluation de ce dernier est de mise pour prendre le recul nécessaire et orienter au mieux la politique publique. La présente mission se structure autour de deux approches distinctes :

1. **L'approche rétrospective** des premières années d'actions propose une évaluation du contrat de rivière à mi-parcours et analyse le niveau de réalisation sur la base d'indicateurs de moyens et d'indicateurs de résultats. Cette phase regroupe les phases 1 à 4 du présent marché et a pour objectif de :
 - a. Dresser un état des réalisations effectives (bilan technico-financier) attestant de l'état d'avancement des actions,
 - b. Apprécier l'atteinte des objectifs à mi-parcours et vérifier la contribution du contrat de rivière à ces derniers,
 - c. Identifier les réussites et les difficultés en matière de fonctionnement, de pilotage et d'animation.
2. **L'approche prospective** s'inscrit dans la continuité des enseignements tirés de l'analyse rétrospective du contrat à mi-parcours. Cette phase cherche à identifier les axes d'améliorations en matière de pilotage et de gouvernance garantissant la mise en œuvre efficace et opérationnelle de la suite du programme d'actions. Cette phase a également vocation à réajuster le contenu du contrat au regard des réalisations effectives ou des difficultés rencontrées.

Le présent rapport constitue le livrable de l'approche rétrospective. Il explicite et met à jour le contexte dans lequel s'inscrit l'avancement du contrat de rivière et expose les résultats de l'étude à mi-parcours de la démarche.

2. CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE



2.1. LE BASSIN DE LA NARTUBY

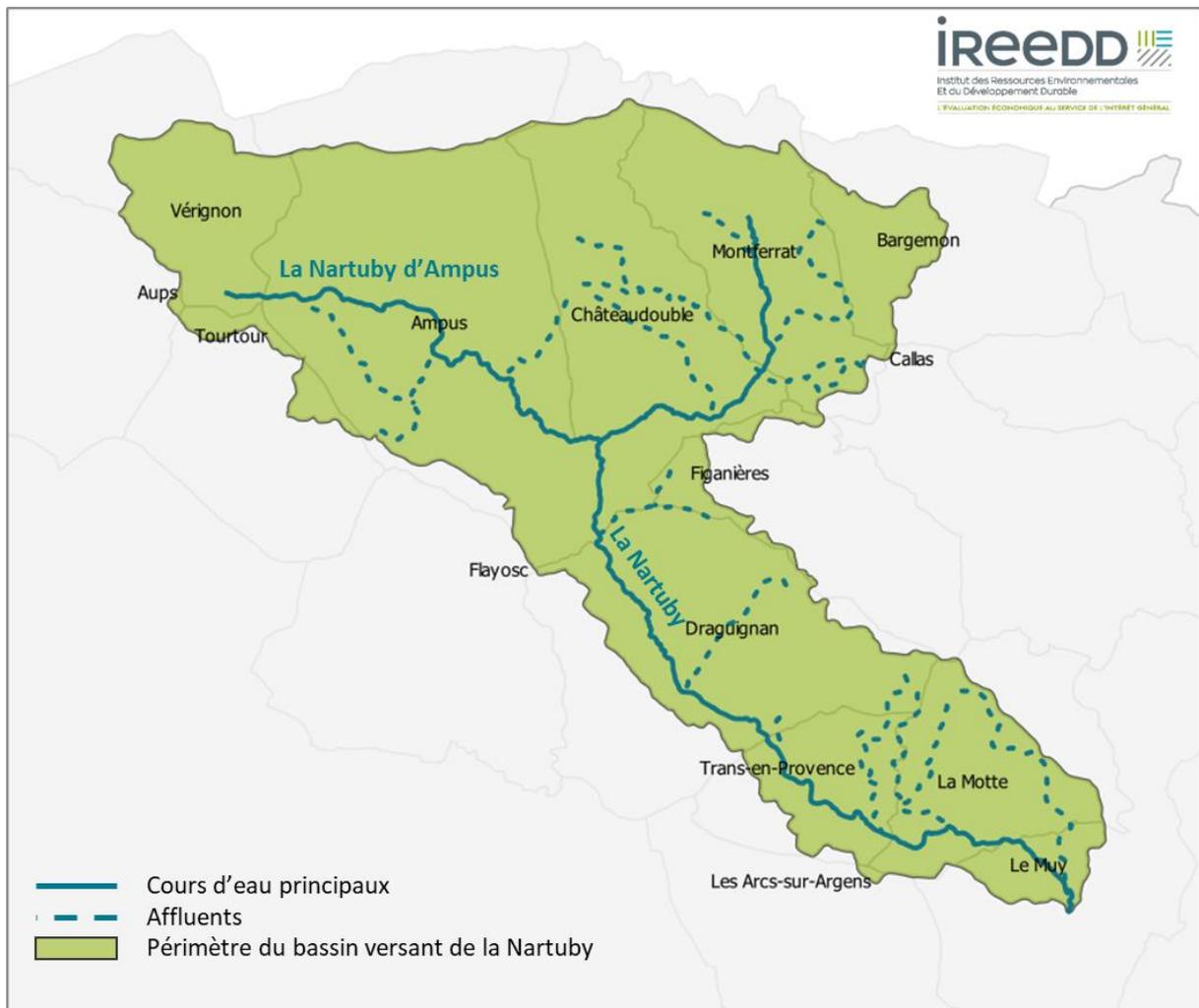
Caractéristiques principales du bassin versant

Le bassin versant (BV) de la Nartuby se situe au nord-est du département du Var (83), en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Nartuby est un affluent de l'Argens, le fleuve principal du département du Var. La source de la Nartuby est localisée sur la commune de Montferrat et traverse 7 communes principales avant de rejoindre l'Argens.

L'hydrologie, de type pluvial, est influencée par plusieurs zones d'apports et de pertes dues à la structure karstique des aquifères du bassin. Ces dernières permettent en partie la réalimentation des cours d'eau. Toutefois, la plupart des cours d'eau du bassin de la Nartuby connaissent des débits très bas en période d'étiage, en lien avec une forte influence des prélèvements.

Les ressources en eau souterraines sont quant à elles localisées dans les deux aquifères carbonatés karstiques du Jurassique et du Muschelkalk. 10 unités hydrogéologiques karstiques ont été identifiées et caractérisées au vu des connaissances disponibles en termes de fonctionnement hydrogéologique et de structuration karstiques.

Figure 1 : localisation du bassin versant Nartuby



Une évolution démographique dynamique qui tend à se stabiliser

D'une superficie de 233 km², le bassin s'étend sur 7 communes principales. Le tableau suivant détaille l'organisation communale et intercommunale du périmètre du bassin.

Tableau 1 : organisation communale et intercommunale du bassin de la Nartuby

| Intercommunalité | Commune | Code INSEE | Part du BV dans la commune* |
|--|-------------------|------------|-----------------------------|
| Dracénie Provence Verdon agglomération | Montferrat | 83082 | 12% |
| | Châteaudouble | 83038 | 15% |
| | Ampus | 83003 | 25% |
| | Draguignan | 83050 | 17% |
| | Trans-en-Provence | 83141 | 6% |
| | La Motte | 83085 | 9% |
| | Le Muy | 83086 | 3% |

(*) : il est à noter que les 13% restants du bassin versant sont situés sur des communes limitrophes concernant 1% à 2% de la superficie du bassin. Seules ces 7 communes sont considérées dans la suite de l'état des lieux.

Les 7 communes principales sont regroupées au sein d'une unique intercommunalité : la Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa).

L'évolution démographique du bassin s'est stabilisée depuis une dizaine d'années. Depuis le diagnostic initial du contrat, peu d'évolutions démographiques significatives peuvent être observées sur le bassin versant comme l'atteste le tableau suivant.

Tableau 2 : démographie sur le bassin versant de la Nartuby

| Commune | Population 2015 | Population 2020 | Evolution 2015-2020 | Densité 2020 (hab/km ²) |
|-------------------|-----------------|-----------------|---------------------|-------------------------------------|
| Montferrat | 1 519 | 1 591 | 5% | 47 |
| Châteaudouble | 466 | 479 | 3% | 12 |
| Ampus | 943 | 903 | -4% | 11 |
| Draguignan | 40 278 | 39 434 | -2% | 729 |
| Trans-en-Provence | 5 694 | 5 983 | 5% | 351 |
| La Motte | 2 931 | 2 886 | -2% | 100 |
| Le Muy | 9 361 | 9 468 | 1% | 141 |
| Total | 61 192 | 60 744 | -1% | 187 |

Source : INSEE, données 2015 et 2020 (dernier recensement de la population disponible à l'échelon communal)

La population se concentre au sein de la commune de Draguignan avec près de 40 000 habitants, soit 65% de la population du BV. Les communes de l'amont du bassin restent les moins peuplées du périmètre de l'étude (Montferrat, Ampus et Châteaudouble qui recense moins de 2 000 habitants) tandis que les communes de l'aval sont plus peuplées et justifient d'une densité supérieure à 100 habitants/km².

Cette stabilité démographique pourrait être bouleversée si l'on en croit les projections démographiques réalisées par l'INSEE : en 2050, le département du Var comptera près de 74 000 habitants supplémentaires par rapport à 2020¹. Cette information est toutefois à considérer avec précaution puisque les limites départementales comprennent notamment les communes littorales de Saint-Tropez, Hyères et les communes aux alentours dont l'évolution démographique constatée aujourd'hui y est plus marquée que les communes étudiées.

¹ Données issues des projections de populations 2018-2070 réalisée par l'INSEE et publiée en novembre 2022. Ces informations considèrent les hypothèses du scénario central / tendanciel.

D'après une récente étude menée par le Conseil Départemental du Var², les projections démographiques moyennes montrent une augmentation de l'ordre de 8% à l'échelle des 7 communes du bassin à l'horizon 2035, ce qui conforte la dynamique du territoire.

Un bassin versant qui recense quelques activités socio-économiques liées à l'eau

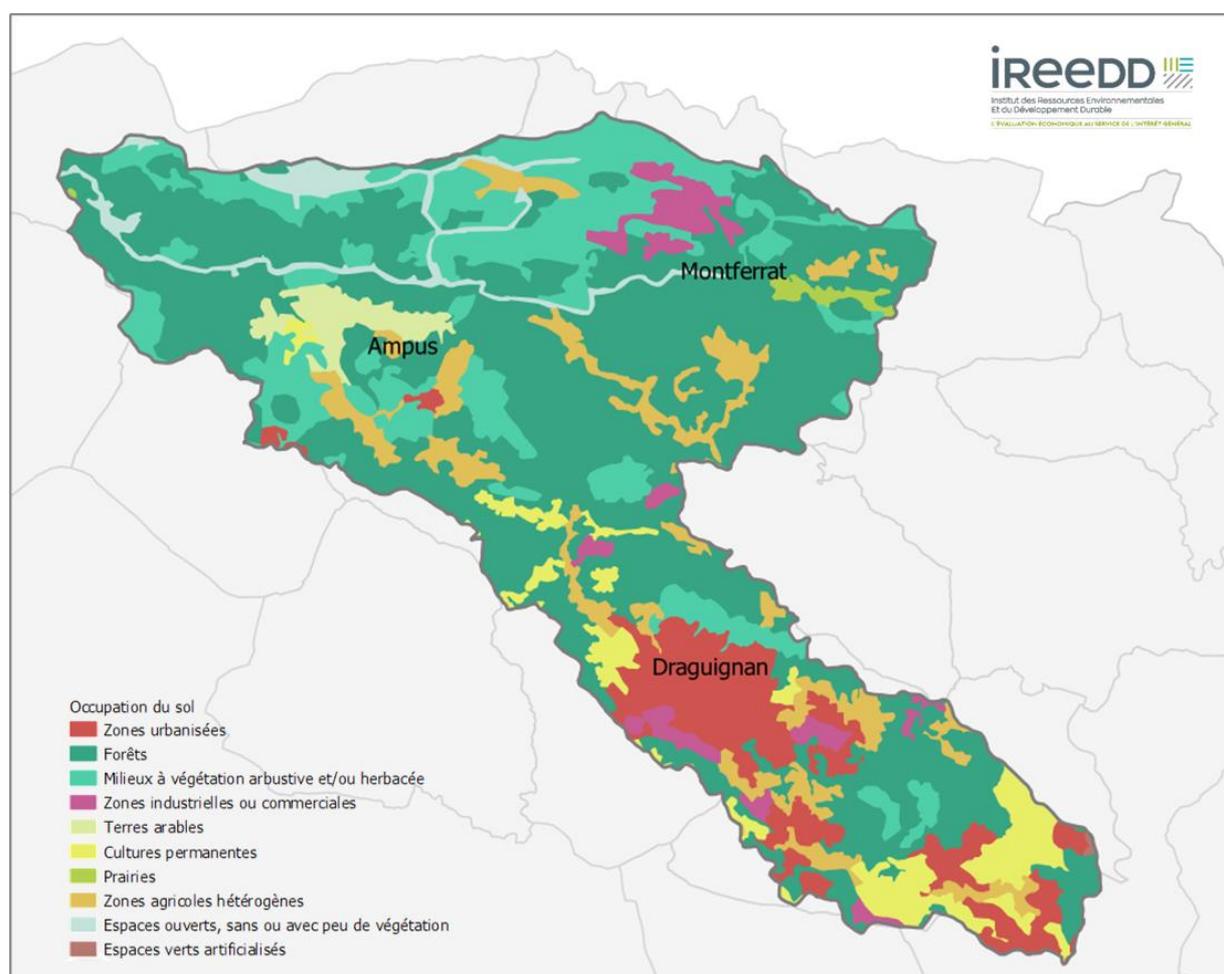
Le bassin versant se compose essentiellement d'espaces naturels (77% de sa superficie). Depuis 2012, peu de changements significatifs sont visibles sur le territoire. Le tableau suivant présente l'évolution de l'emprise des trois principales catégories d'espaces sur le bassin.

Tableau 3 : emprise des différents types d'espaces sur le bassin versant Nartuby entre 2006 et 2018

| Emprise (%) | Espaces naturels | | | Espaces agricoles | | | Espaces urbanisés | | |
|-------------|------------------|------|-----------|-------------------|------|-----------|-------------------|------|-----------|
| | 2006 | 2018 | Variation | 2006 | 2018 | Variation | 2006 | 2018 | Variation |
| | 69% | 77% | +8 | 21% | 15% | -6 | 10% | 8% | -2 |

Source : IREDD, d'après des données Corine land cover 2018

Figure 2 : cartographie de l'occupation du sol du bassin versant Nartuby



Source : IREDD, d'après des données Corine land cover 2018

La déprise des espaces agricoles constatée au lancement de la démarche sur le bassin versant se confirme : d'après le recensement général agricole de 2020, on recense 156 exploitations agricoles sur les communes composant le bassin versant. Elles étaient 164 en 2010.

² Etat des lieux et perspectives d'évolution de l'alimentation en eau potable de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseil Départemental du Var, version provisoire de février 2023.

Les orientations technico-économiques des exploitations localisées sur le bassin versant n'ont pas évolué depuis le diagnostic territorial, le sous-bassin aval étant tourné vers la viticulture tandis que l'amont est spécialisé en polyculture et l'élevage d'ovins et caprins. Les cultures permanentes sont globalement localisées vers l'aval du bassin versant.

La singularité du territoire et l'historique de la démarche

Sur le bassin, un premier contrat de rivière a été engagé sur la période 2007-2012.

L'animation de la démarche était à l'époque assurée par Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby (SIAN) regroupant les 7 communes du bassin. Ce contrat, réunissant 20 maitres d'ouvrages locaux et un ensemble de partenaires institutionnels, a permis la réalisation d'une trentaine d'actions pour un montant total de près de 26M€.

Le taux de réalisation de ce premier contrat de rivière a été estimé à 77%, ce qui témoigne d'une dynamique certaine. Pour autant, la période de mise en œuvre de la démarche a été marquée par les crues dévastatrices ayant causées des dommages considérables sur le territoire, tant humains que matériels. Ces événements ont conduit à une prise de conscience générale des risques associés à la rivière.

Les enseignements de ce premier contrat ont mis en exergue la nécessité de poursuivre les actions engagées en matière de reconquête de la qualité des eaux, de gestion quantitative de la ressource et des milieux aquatiques.

Historiquement, et suite aux crues dévastatrices de la Nartuby en 2010 et 2011, le Conseil Départemental du Var a piloté l'élaboration du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Argens, comprenant de fait le bassin versant de la Nartuby. A l'issue du transfert de la compétence GEMAPI aux communes, le rôle de chef de file du Conseil Départemental s'est progressivement estompé.

La création du SMA en 2014 a concrétisé les volontés politiques locales de travailler sur une gestion concertée de la ressource à une échelle cohérente. Cette évolution en matière de gouvernance a entraîné la dissolution des syndicats intercommunaux de bassin, dont celle du SIAN. Depuis 2017, le SMA est reconnu en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB).

S'agissant spécifiquement du second contrat de rivière, les études préalables au contrat de rivière menées entre 2017 et 2018 ont permis de réaliser un état des lieux, de réfléchir et de discuter des objectifs du contrat, et de proposer un programme d'actions en réponse aux objectifs et aux problématiques identifiées. **Pour de nombreux maitres d'ouvrages, leur engagement dans ce second contrat s'inscrit dans la continuité des actions du premier contrat de rivière.**

2.1. LES ACTEURS MOBILISES POUR LA GESTION DE L'EAU

Les paragraphes suivants présentent ci-après une liste – non exhaustive – des acteurs présents sur le bassin versant, plus ou moins impliqués dans la mise en œuvre du contrat de rivière.

La gestion des milieux aquatiques

En matière de gestion de cours d'eau et des milieux aquatiques, le SMA est la structure de gouvernance référente. La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) définit la compétence obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Elle concerne 4 des 12 items de l'article L211-7 du code de l'environnement :

- 1° - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès associés,
- 5° - la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La compétence GEMAPI est obligatoirement transférée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), comme les communautés de communes et est effective depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle peut cependant être confiée à des syndicats mixtes de rivière pour garantir une gestion à l'échelle du BV, dans le cadre de transfert ou délégation de compétence. **En ce sens, la Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a confié cette compétence obligatoire et exclusive au SMA.**

Dans le cadre de la GEMAPI, le SMA est porteur d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) s'étendant sur l'ensemble de son périmètre d'actions et comprenant le bassin de la Nartuby.

En dehors du cadre de la GEMAPI, le SMA a été désigné structure porteuse de la Commission Locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin de l'Argens et assure à ce titre l'animation et le suivi de la CLE.

La gestion du petit cycle de l'eau

Le « petit cycle de l'eau », désigne le parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel. Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées (assainissement et gestion des eaux pluviales en milieu urbain).

La prise de compétences eau et assainissement de la DPVa au 1^{er} janvier 2020 a bouleversé l'organisation initiale à l'œuvre sur le territoire.

Plusieurs syndicats inclus dans le périmètre de la DPVa et exerçant sur le BV de la Nartuby ont été dissous : il s'agit du SIVOM de Callas et du SIVU d'assainissement Draguignan Trans-en-Provence. Au 1^{er} janvier 2020, il revenait ainsi à l'agglomération d'assurer, en lieu et place des syndicats dissous et des communes, la gestion du service public d'alimentation en eau potable et assainissement, afin de garantir la continuité et la qualité du service rendu aux usagers. L'existence d'autres syndicats « à cheval » sur le périmètre de la DPVa n'a pas été remise en cause : il s'agit par exemple du SIHV et du SEVE. La DPVa en devient membre de plein droit en lieu et place des communes concernées. Le transfert de compétences n'a pas impacté leur organisation ou mode de gestion.

Ainsi, le tableau suivant présente la situation du bassin versant en termes de distribution de l'eau potable et de gestion de l'assainissement.

Tableau 4 : organisation des compétences eau potable et assainissement par commune sur le bassin versant

| Commune | Compétence « eau potable » | | | Compétences « assainissement » | | |
|-------------------|----------------------------|-----------|--------------|--------------------------------|------------|------------|
| | Production | Transfert | Distribution | Collecte | Transport | Traitement |
| Montferrat | DSP* - SAUR | | Régie | Régie | DSP - SAUR | |
| Châteaudouble | DSP – Véolia | | | DSP - Véolia | | |
| Ampus | Régie | | | Régie | | |
| Draguignan | DSP - Véolia | | | DSP - Véolia | | |
| Trans-en-Provence | Régie | | | Régie | | |
| La Motte | Régie | | | Régie | | |
| Le Muy | DSP Véolia | | | DSP Véolia | | |

*Note de lecture : DSP = délégation de service public

Source : IREEDD, d'après les données SISPEA et les échanges avec la DPVa

Parallèlement à la prise de compétences eau et assainissement, la DPVa s'est vue attribuée la compétence obligatoire de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU). La GEPU correspond à la collecte, au transport au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Cette prise de compétence requiert toutefois de mener à bien sur le territoire l'identification du patrimoine existant en matière d'eaux pluviales urbaines et d'établir un schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle communautaire. Dans cette attente, et durant une période de transition, la DPVa a décidé de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence par une convention de gestion et ce jusqu'à l'élaboration des connaissances nécessaires à l'exercice de la compétence GEPU³.

³ Source de ces informations : délibération N°2019-217 portant approbation des conventions portant gestion des eaux pluviales urbaines entre la commune de Draguignan et Dracénie Provence Verdon agglomération explicitant le contexte. Séance du 16 décembre 2019.

Les acteurs institutionnels

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse (AERMC) apporte son soutien financier et technique au SMA. Elle finance en partie les postes d'animateurs et de techniciens du SMA et contribue au financement des actions ayant vocation à améliorer le bon état des eaux et concourir aux objectifs de la Directive Cadre sur l'eau.

La **Région Provence Alpes Côte-d'Azur** (PACA) intervient en qualité de co-financeur de la démarche. Le **Conseil Départemental du Var** quant à lui propose un appui technique autant que de besoin et exerce des missions en lien avec la préservation de la ressource. Le Conseil départemental pilote notamment l'observatoire départemental des ressources pour l'alimentation en eau potable et assure ainsi un suivi et la mise à disposition de données sur les services d'eau, les ressources utilisées, les masses d'eau exploitées et leur état.

Les **échelons régionaux des services de l'Etat**, tels que la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ont également vocation à être impliqués dans le contrat de rivière. La DREAL, en tant que relai du MTE au niveau régional, coordonne les politiques publiques liées à la préservation de la biodiversité et de l'eau. La DDTM assure l'instruction, le suivi et le contrôle des projets soumis à la loi sur l'eau des milieux naturels. Elle émet également, sur décision du préfet, les arrêtés sécheresses en cas de tension quantitative sur la ressource.

En appui aux services de la DDTM, **l'Office français de la Biodiversité (OFB)** émet des préconisations pour les actions mises en œuvre dans le cadre des différents outils du SMA.

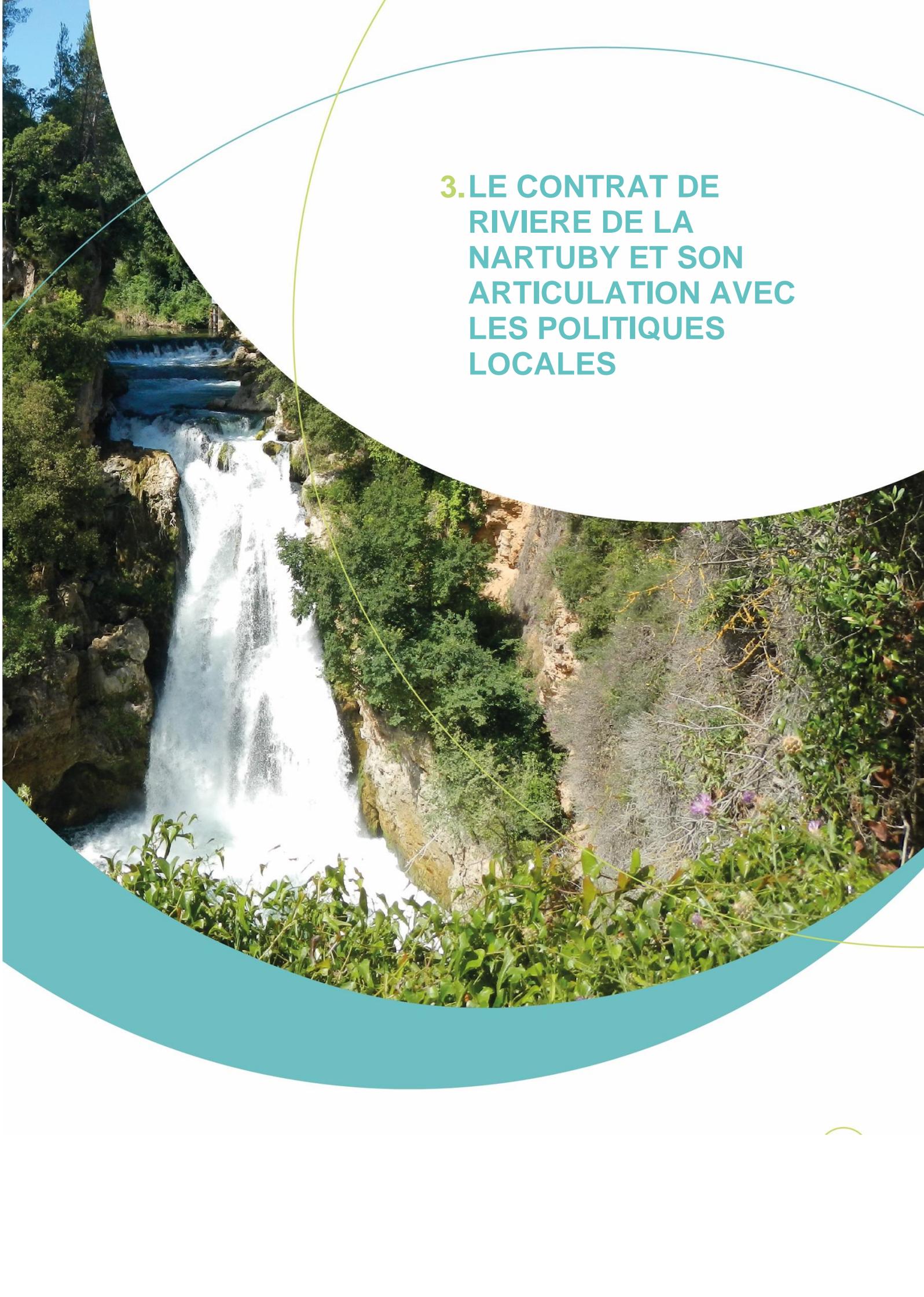
Dans le cadre du contrat de rivière Nartuby, parmi les structures présentées, toutes ne sont pas signataires de la démarche mais peuvent être associés aux réflexions et au suivi du contrat.

Les acteurs techniques et les associations

D'autres acteurs œuvrent à la préservation des milieux et à une gestion intégrée des ressources sur le bassin.

C'est le cas de la **Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique** (FPPMA 83), qui travaille à la mise en valeur du territoire au travers du développement de la pêche de loisir, contribue à la gestion raisonnée des peuplements piscicoles et sensibilise et forme au fonctionnement des milieux aquatiques.

D'autres associations locales entretiennent des liens plus ou moins étroits avec le contrat de rivière : on peut notamment citer les **associations syndicales partenaires du contrat** de rivière ou les **associations pour la préservation du patrimoine**.



3. LE CONTRAT DE RIVIERE DE LA NARTUBY ET SON ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES LOCALES

3.1. CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE

La démarche contrat de rivière

Le contrat de rivière constitue un outil d'intervention à l'échelle d'un bassin versant donnant lieu à un programme d'actions généralement à horizon 3-6 ans et se traduisant par la mise en œuvre d'études, de travaux et d'actions de coordination et de sensibilisation des acteurs du territoire. Ces actions sont financées par différents partenaires.

Les objectifs du contrat de rivière n'ont pas de portée juridique. La démarche permet généralement d'affiner la connaissance des enjeux liés à l'eau sur un territoire et de concrétiser une démarche de reconquête, protection et restauration de la ressource et des milieux aquatiques.

Rappel de l'état des masses d'eau

Le bassin de la Nartuby compte 4 masses d'eau superficielles et 4 masses d'eau souterraines.

Le tableau suivant rappelle l'évaluation de l'état général de ces entités sur la base des données des états des lieux menés dans le cadre des cycles SDAGE.

A noter que le diagnostic initial du contrat de rivière n'évoque pas les résultats de l'état des lieux de 2019 en raison de leur indisponibilité au moment de la rédaction des documents.

Dans le cadre de la présente étude, les résultats sont mis en exergue dans la mesure où ils constituent une base de travail actualisée, correspondant peu s'en faut au démarrage du contrat de rivière. En ce sens, il paraît pertinent de les considérer comme valeurs de références reflétant « l'état initial » des masses d'eau avant la mise en œuvre du programme d'actions.

En résumé, plusieurs masses d'eau sur le bassin sont considérées en bon état depuis 2015. La rivière de la Nartuby d'Ampus (FRDR106) a également vu son état écologique s'améliorer entre 2013 et 2019 puisque cette dernière est désormais considérée comme en bon état depuis le dernier état des lieux réalisé, et ce avec un indice de confiance élevé.

Néanmoins, les pressions observées sur la rivière principale, la Nartuby, et la masse d'eau souterraine des alluvions de l'Argens perdurent. Entre 2013 et 2019, l'état écologique de la Nartuby s'est par ailleurs dégradé, passant au stade de médiocre, ce qui conforte la nécessité du déploiement du contrat de rivière pour résorber les pressions identifiées.

Le motif de report de délai indiquant un classement en objectifs moins stricts⁴ pour la Nartuby à partir de 2019 pose un cadre de réflexion intéressant qu'il s'agira de garder en mémoire dans la suite de l'analyse.

⁴ En cas d'impossibilité d'atteindre le « bon état » des eaux (conformément à la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE) ou lorsque, sur la base d'une analyse coût-bénéfice, les mesures nécessaires pour atteindre le bon état des milieux aquatiques sont d'un coût disproportionné (c'est-à-dire nécessitant des coûts trop importants par rapport aux bénéfices escomptés), un objectif moins strict que le bon état peut être défini.

Il ne s'agit pas d'une remise en cause définitive de l'objectif de bon état, mais plutôt de son rééchelonnement dans le temps. L'atteinte de l'objectif de bon état en 2027 est considérée comme non envisageable, et l'ambition est adaptée pour seulement certains éléments de qualité (biologique, physico-chimique, chimique). Il convient d'avoir à l'esprit qu'aucune dégradation supplémentaire n'est tolérée, et que toutes les actions possibles doivent être engagées puisque le bon état est visé sur tous les autres éléments de qualité.

Tableau 5 : état des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin versant

Masses d'eau superficielles

| Code ME | | Etat écologique | | | Etat chimique | | | Etat écologique | | | Etat chimique | | |
|-----------|----------------------------|-----------------|---------|---|---------------|---------|------------------|-----------------|---------|---|---------------|---------|------------------|
| N° | Nom | Etat 2013 | Obj. BE | Motifs du report | Etat 2013 | Obj. BE | Motifs du report | Etat 2019 | Obj. BE | Motifs du report | Etat 2019 | Obj. BE | Motifs du report |
| FRDR106 | La Nartuby | MOY | 2027 | Faisabilité technique : hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie | BE | 2015 | / | MED | 2027 | Objectifs moins stricts - Faisabilité technique | BE | 2015 | / |
| FRDR10691 | Rivière la Nartuby d'Ampus | MOY | 2027 | Faisabilité technique : pression inconnue | BE | 2015 | / | BE | 2021 | / | BE | 2015 | / |
| FRDR10945 | Ruisseau le Beudron | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / |
| FRDR11879 | Vallon de Bivosque | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / |

Masses d'eau souterraines

| Code ME | | Etat quantitatif | | | Etat chimique | | | Etat quantitatif | | | Etat chimique | | |
|---------|---|------------------|---------|---|---------------|---------|------------------|------------------|---------|---|---------------|---------|------------------|
| N° | Nom | Etat 2013 | Obj. BE | Motifs du report | Etat 2013 | Obj. BE | Motifs du report | Etat 2019 | Obj. BE | Motifs du report | Etat 2019 | Obj. BE | Motifs du report |
| FRDG139 | Plateaux calcaires des Plans de Canjuers, de Tavernes-Vinon et Bois de Pelenq | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / |
| FRDG169 | Calcaires et dolomines du Muschelkalk de l'avant pays provençal | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / |
| FRDG376 | Alluvions de l'Argens | MED | 2021 | Faisabilité technique : déséquilibre prélèvement/ressource, intrusion salée | BE | 2015 | / | MED | 2027 | Faisabilité technique : déséquilibre prélèvement/ressource, intrusion salée | BE | 2015 | / |
| FRDG520 | Formations gréseuses et marno Calcaires de l'avant pays provençal | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / | BE | 2015 | / |

*Note de lecture : BE = bon état, MOY = moyen, MED = médiocre.

Source : états des lieux menés par l'Agence de l'eau RMC

Enjeux et objectifs

Sur le territoire de la Nartuby, les pressions observées sur le bassin ont été traduites en **5 enjeux majeurs**. Chaque enjeu constitue un volet du contrat **correspondant aux objectifs de la démarche**, à savoir :

- Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau,
- Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource,
- Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient,
- Faire découvrir la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti,
- Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour répondre aux enjeux et objectifs stratégiques du bassin, chaque volet a été décliné en sous-volets, correspondant aux objectifs opérationnels collectivement retenus. Ces derniers sont rappelés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : enjeux et objectifs du contrat de rivière

| Enjeux | Objectifs opérationnels |
|--|--|
| Qualité - Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau | Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif |
| | Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales |
| | Réduire les rejets d'eaux usées d'origine industrielle et artisanale |
| | Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole |
| | Protéger les ressources d'eau potable |
| Quantité - Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource | Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles |
| | Améliorer la gestion de la ressource en eau |
| GEMAPI - Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient | Sécuriser l'approvisionnement en eau |
| | Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides |
| | Entretien, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées |
| | Réduire l'impact des écoulements rapides de crue sur les milieux aquatiques et anthropiques |
| | Alerte et gestion de crise |
| | Culture du risque : améliorer la connaissance et la conscience du risque |
| Patrimoine - Faire découvrir la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti | Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme |
| | Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites |
| Animation - Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques | Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale |
| | Animer et suivre la procédure |
| | Impliquer le public au sens large |
| | Participer aux outils de planification pour tendre vers une politique concertée de l'eau sur le territoire |

Source : documents du contrat de rivière Nartuby 2020-2025

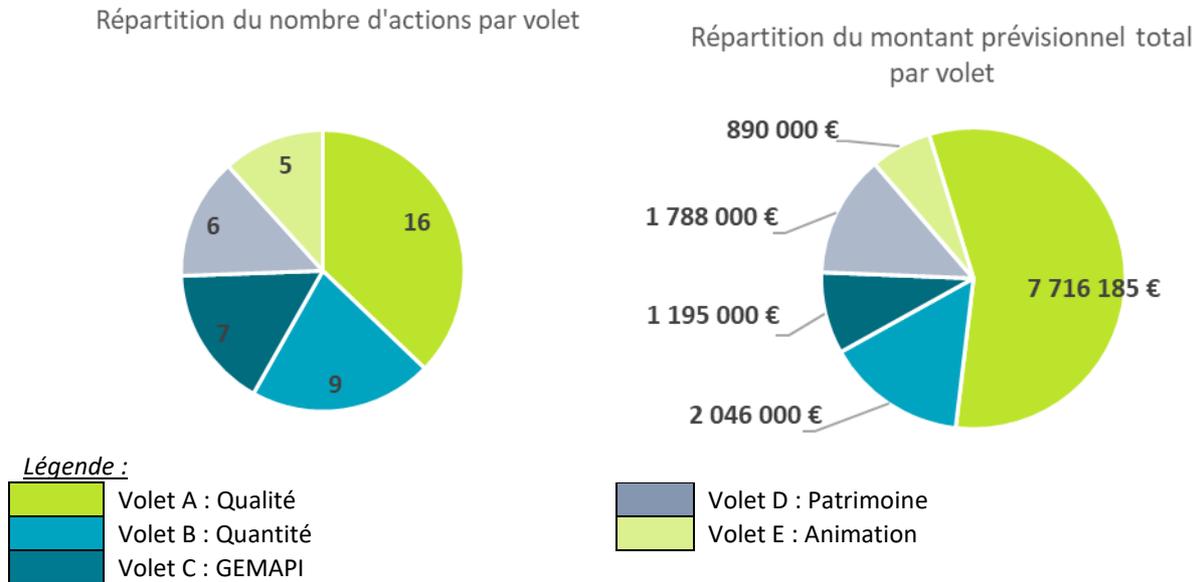
Contenu du contrat de rivière

Le tableau présenté en annexe 1 détaille pour chacun des volets composant le contrat, les actions inscrites, le code action ainsi que le ou les maître(s) d'ouvrage(s) concernés.

Le contrat de rivière se structure autour de **43 actions portées par 16 maitres d'ouvrages pour un montant prévisionnel de 13,6 M€**. La mise en œuvre des actions s'échelonne sur 6 ans. Ces dernières ont été localisées de telle sorte à prioriser l'action localement.

En guise de résumé, les graphiques suivants présentent une photographie du contenu du contrat de rivière, abordant à la fois la répartition des actions entre volet et les montants prévisionnels associés sur la totalité de la durée du programme.

Figure 3 : contenu du contrat de rivière - répartition des actions et montants prévisionnels



Source : documents du contrat de rivière Nartuby 2020-2025

Les volets A (qualité) et B (quantité) représentent l'essentiel du contrat de rivière, tant du point de vue du nombre d'actions que des montants prévisionnels. A eux seuls, ils regroupent 58% des actions du contrat pour 72% du montant prévisionnel total, toutes phases confondues.

La répartition des actions entre les volets C (GEMAPI), D (patrimoine) et E (animation) est globalement équivalente puisqu'ils occupent respectivement 16%, 14% et 12% des actions programmées. En termes de moyens financiers prévisionnels, le volet D représente à lui seul 13% du montant prévisionnel global du contrat de rivière, juste devant le volet C et E qui représente respectivement 9 et 7% du montant global.

3.2. ARTICULATION DU CONTRAT DE RIVIERE AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Documents de planification à l'échelle du bassin hydrographique

Le contrat de rivière s'inscrit dans une logique de gestion intégrée de l'eau déclinée à différents échelons.

A l'échelle européenne, la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau pour l'ensemble des Etats membres. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique.

En France, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) œuvre à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par la DCE. Le SDAGE Rhône Méditerranée et son programme de mesures (PDM) fixent les orientations fondamentales pour l'atteinte des objectifs environnementaux.

Le territoire n'étant pas couvert par un SAGE (celui-ci en étant au stade « d'émergence »), il convient d'analyser la concordance entre les objectifs du SDAGE et son PDM et les objectifs et actions du contrat de rivière.

Le tableau suivant présente cette analyse. Les éléments en bleu reflètent les dispositions du SDAGE associées aux éléments du diagnostic exposés. En vert apparaissent les mesures relevant du PDM.

Tableau 7 : cohérence des SDAGE / PDM avec le contrat de rivière

| Rappel du diagnostic | Orientations du SDAGE | Objectifs du contrat et correspondance SDAGE/ PDM | |
|---|---|--|---|
| | | SDAGE/PDM 2016-2021 | SDAGE/PDM 2022-2027 |
| <p>Plupart des cours d'eau en bon état écologique mais problèmes de pollutions d'origine domestique dus à la non-conformité de certaines stations d'épuration.</p> <p>Pollution potentielle importante par les installations ANC.</p> | <p>Poursuivre les efforts de lutte contre la pollution d'origine domestique et industrielle</p> | <p>Disposition 5A-01 : prévoir des dispositifs de réduction des pollutions garantissant l'atteinte et le maintien à long terme du bon état des eaux.</p> <p>Les actions de réduction des pollutions doivent être renforcées et aller au-delà des objectifs réglementaires sectoriels (directive ERU). Le SDAGE recommande également d'agir à la fois sur la régulation des produits d'usages courants et l'entretien des systèmes d'assainissement.</p> <p>PDM ASS0101 : réaliser une étude globale portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement.</p> <p>⇒ Le contrat de rivière prévoit un suivi qualité des eaux ainsi que plusieurs actions d'entretiens et de réhabilitation des stations d'épuration et des systèmes d'assainissement non collectif (ANC).</p> | |
| <p>Des performances de réseau en matière d'AEP correctes mais pouvant être améliorées, notamment de part l'actualisation ou le déploiement de schémas directeurs AEP.</p> <p>Une pression forte liée aux prélèvements pour les canaux d'irrigation destinés à des usages mixtes, dont les performances hydrauliques sont pour la plupart moyenne et l'entretien minimaliste.</p> | <p>Concrétiser les actions de partage de la ressource et d'économie d'eau</p> | <p>Disposition 7-05 : mieux connaître et encadrer les forages à usage domestique.</p> <p>Disposition 7-02 : démultiplier les économies d'eau.</p> <p>Le SDAGE prévoit d'améliorer la connaissance sur les prélèvements puisque leur cumul, souvent mal connus, contribue au déséquilibre quantitatif.</p> <p>Le nouveau cycle SDAGE souligne les efforts menés en matière d'économies d'eau par le secteur agricole, en particulier via les actions de lutte contre les fuites sur les canaux d'irrigation. Pour autant, il est essentiel de maintenir et renforcer cette dynamique.</p> <p>PDM RES0201 et RES0330 : mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture et mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau.</p> <p>⇒ Le contrat de rivière Nartuby prévoit une étude complémentaire à l'étude volume prélevable : celle-ci vise à recenser les volumes prélevés et contribuer à leur encadrement.</p> <p>⇒ La mise en conformité des prises d'eau ainsi que des travaux de réhabilitation des canaux sont également programmés pour améliorer les performances hydrauliques.</p> | <p>Disposition 7-06 : mieux connaître et encadrer les prélèvements à usage domestique.</p> |

| Rappel du diagnostic | Orientations du SDAGE | Objectifs du contrat et correspondance SDAGE/ PDM | |
|--|---|--|---------------------|
| | | SDAGE/PDM 2016-2021 | SDAGE/PDM 2022-2027 |
| Le traitement qualitatif des eaux pluviales est peu développé , les schémas pluviaux réalisés jusqu'à présent étant axés sur la problématique quantitative. | | <p>Disposition 5A-03 : réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine.</p> <p>Le SDAGE recommande d'élaborer un schéma directeur pluvial définissant les mesures de réduction de la pollution par ces eaux. En outre, le SDAGE 2016-2021 recommande que les rejets des déversoirs d'orage donnent lieu à un traitement avant rejet au milieu. Le nouveau cycle SDAGE encourage les expérimentations de solutions visant à réduire la pollution par les macrodéchets.</p> <p>PDM ASS0201 : réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales.</p> <p>⇒ Le contrat de rivière prévoit deux actions dédiées à l'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales ainsi que la création et l'équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence.</p> | |
| Des pesticides sont détectés de façon récurrente dans les eaux de la Nartuby mais les pollutions ponctuelles d'origine agricole (dispositifs d'assainissement des caves, aires de lavage et de remplissage) sont peu connues. | Lutter contre les pollutions d'origine agricole | <p>Disposition 5D-02 : favoriser l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers.</p> <p>Le SDAGE identifie un ensemble d'actions structurantes à mener, capable d'impulser une mobilisation importante notamment de par la mise en place d'une animation technique ambitieuse et la promotion de pratiques favorables à la préservation de l'environnement. Ces actions peuvent transiter par les contrats de milieux.</p> <p>PDM AGR0802 : réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles.</p> <p>⇒ Le contrat de rivière prévoit d'étudier les pratiques agricoles à l'échelle du bassin versant et d'accompagner les exploitants agricoles à modifier leurs pratiques culturales notamment via l'amélioration de la connaissance (diagnostics d'exploitations), la promotion d'expérimentation (installation de sites pilotes) et l'animation de groupes de travail et journées thématiques.</p> | |
| Un manque de connaissances sur le bon fonctionnement de la rivière | Agir pour la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques | <p>Disposition 6A-01 : définir les espaces de bon fonctionnement (EBF) des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines.</p> <p>⇒ Le contrat de rivière intègre pleinement cette disposition via la réalisation de l'étude EBF.</p> | |
| La ripisylve, fortement dégradée par la crue de 2010 est menacée par différentes pathologies et le développement des espèces envahissantes. | Restaurer et entretenir les ripisylves, gérer les bois morts, lutter contre les plantes invasives | <p>Disposition 6A-04 : préserver et restaurer les rives de cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et ripisylves.</p> <p>⇒ Le déploiement de l'équipe rivière et la mise en place du programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur le bassin versant de la Nartuby contribue à l'atteinte de cet objectif.</p> | |

Source : IREEDD, d'après l'exploitation des documents de l'Agence de l'eau RMC

Sans pour autant être exhaustive, cette analyse donne à voir la traduction et la prise en considération de nombreuses dispositions du SDAGE dans le contrat de rivière. Tel qu'il a été dimensionné, le contrat de rivière concourt ainsi à la réalisation des objectifs généraux de l'Agence de bassin. Peu d'évolutions dans les grandes orientations et dispositions du SDAGE étudiées en lien avec le contrat de rivière sont relevées entre les cycles, si ce n'est l'affirmation des enjeux associés à la prise en compte du changement climatique et de la gestion intégrée et concertée de la ressource.

Parallèlement, la déclinaison opérationnelle du SDAGE et de son PDM s'exerce également via les plans d'actions opérationnels territorialités (PAOT). Elaborés à l'échelle départementale, ces derniers contribuent à l'atteinte des objectifs en matière de non-dégradation des masses d'eau, d'adaptation au changement climatique et de préservation des zones protégées (sites Natura 2000, zones protégées, etc.). Sur le territoire, le PAOT est piloté par la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) du Var.

Le PAOT du Var s'est terminé en 2021 et comprenait notamment 80 actions concernant le bassin versant de l'Argens et ayant vocation à agir sur de multiples pressions : gestion quantitative, milieux aquatiques, assainissement, pressions agricoles et industrielles. Spécifiquement sur le bassin versant de la Nartuby, seules quelques actions focalisées sur la restauration des milieux aquatiques sont évoquées (restauration de zones humides et de la morphologie de la Nartuby en lien avec le risque inondation).

La révision du PAOT du Var est en cours, plusieurs actions sur la Nartuby sont pressenties pour lutter contre les pollutions (agricoles et non agricoles), lutter contre l'altération de la morphologie du cours d'eau et réduire les prélèvements en eau dans un contexte de gestion intégrée de la ressource.

Documents de planification locaux

Outre les documents de planification élaborés à l'échelle du bassin hydrographique ou à l'échelle départementale, d'autres documents traitent de la gestion de la ressource en eau.

L'intégralité du territoire est concernée par un Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) de la Dracénie, approuvé en 2019 mais dont le caractère exécutoire a été suspendu en février 2020 par le préfet du Var en raison de sa non-conformité avec la loi Montagne⁵. Le SCoT constitue toutefois un document de planification de référence en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour la mise en œuvre de politiques locales et se doit d'être compatible avec le SDAGE Rhône-Méditerranée Corse. Le SCoT propose un état des lieux économique, social et environnemental du territoire et fixe les orientations et recommandations à suivre en matière :

- D'organisation générale de l'espace,
- De politique d'urbanisme et d'aménagement économe en espace et en ressources naturelles,
- De préservation et valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers en particulier ceux relevant des continuités écologiques.

S'agissant spécifiquement de la ressource en eau, le SCoT de la Dracénie identifie comme un enjeu majeur la nécessité de limiter le transfert de polluants des eaux résiduaires urbaines et consacre une orientation spécifique à la protection de la ressource en eau et du sous-sol.

Le SCoT s'attache également à prendre en compte la trame verte et bleue et reconnaît la nécessité de restaurer et préserver les continuités écologiques et réservoirs biologiques présents sur le territoire. Il est ainsi encouragé d'inscrire les ripisylves comme des espaces protégés et classés en zone naturelle dans les documents d'urbanismes à l'échelle communale tels que les plans locaux d'urbanismes (PLU).

⁵ La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « loi Montagne », constitue en France le principal cadre législatif spécifiquement destiné aux territoires de montagne. Cette loi instaure la création d'un comité pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne, dénommé comité de massif composé, en majorité, de représentants des régions, des départements et des communes et de leurs groupements, notamment des communes forestières.

Le projet de SCoT arrêté est soumis pour avis au comité de massif en vertu de l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme. Dans le cas présent, le SCoT Dracénie n'a pas été approuvé par le préfet coordonnateur du massif des Alpes. En ce sens, cette absence d'avis constitue une irrégularité dans la procédure d'approbation du SCoT.

En complément, un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour le territoire de la Dracénie a été signé en 2019 avec la DPVa et un ensemble de partenaires institutionnels (ADEME, Agence de l'eau, Conseil départemental, Banque des territoires). Le CRTE organise l'action publique et propose une feuille de route aux acteurs du territoire permettant de répondre aux enjeux écologiques et sociaux et ce, de façon territorialisée. Le CRTE de la Dracénie 2021-2026 œuvre pour plusieurs objectifs stratégiques dont celui de « *mieux gérer les risques et préserver les ressources naturelles et la biodiversité* ». A ce titre, 5 actions s'inscrivent dans la continuité des actions menées par le contrat de rivière et portent par exemple sur la sécurisation de l'eau potable ou l'amélioration de la performance des réseaux et la maîtrise des rejets. En complément, le contrat de rivière est clairement identifié et fait l'objet d'une action à part entière ce qui ancre la volonté de la DPVa de contribuer à cette initiative.

Plus récemment, la DPVa s'est engagée dans l'élaboration de son plan climat-air-énergie territoriale (PCAET). Le PCAET est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel visant à définir (1) les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, et (2) le programme d'actions à réaliser pour répondre aux enjeux identifiés (qu'il s'agisse de l'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de sobriété des usages, etc.).

Au stade des réflexions de l'agglomération, plusieurs enjeux en matière de gestion des milieux aquatiques et de préservation de la ressource ont été identifiés et portent sur :

- La préservation, voire la restauration des milieux aquatiques et humides (ripisylves, étude de bon fonctionnement),
- Le soutien à l'adaptation des écosystèmes aquatiques face au changement climatique,
- La sécurisation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,
- Le développement de la sobriété des usages de la ressource en eau pour réduire les pressions et anticiper les conflits d'usages,
- La promotion de l'infiltration des eaux pluviales dans les milieux urbains.

Ces enjeux font écho en partie à ceux identifiés dans le cadre du contrat de rivière. Les synergies possibles entre les démarches devront être étudiées dans la seconde phase de la présente mission pour assurer la cohérence de l'action publique.



4. OBJECTIFS ET CADRAGE DE L'ETUDE

Objectifs de l'étude

Le bilan à mi-parcours du contrat de rivière consiste à :

- Dresser un état des lieux technique et financier de l'avancement des actions prévues en phase 1 du contrat,
- Vérifier si les objectifs du contrat de rivière ont bien été atteints et dans quelles conditions,
- Identifier les réussites notables, ainsi que les conditions de mises en œuvre et les causes éventuelles de dysfonctionnement,
- Porter un regard critique sur la procédure et son adéquation à la nature des problématiques à traiter,
- Etablir des conclusions et formuler des recommandations pour la suite de la mise en œuvre opérationnelle de l'action sur le territoire.

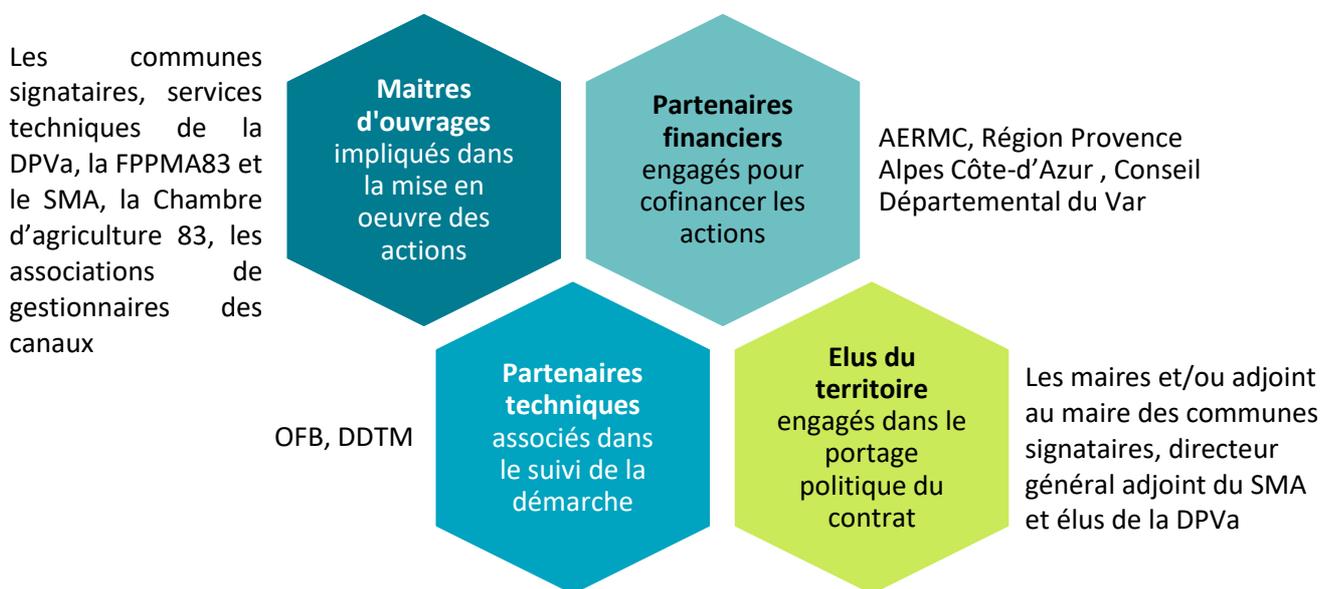
Cadrage méthodologique

Pour ce faire, l'étude repose d'une part sur une analyse des données quantitatives produites dans le cadre du contrat de rivière ou ayant un lien direct avec les problématiques traitées.

Le bilan technico-financier propose une photographie factuelle des réalisations mais ne permet pas de comprendre les difficultés rencontrées, les effets de leviers, les succès du contrat, les manques à gagner, les synergies entre acteurs, etc. Pour cette raison, cette analyse quantitative doit s'accompagner d'entretiens bilatéraux avec les parties prenantes du contrat.

Dans cette perspective, un large panel d'acteurs diversifié a été sollicité, comme illustré ci-dessous:

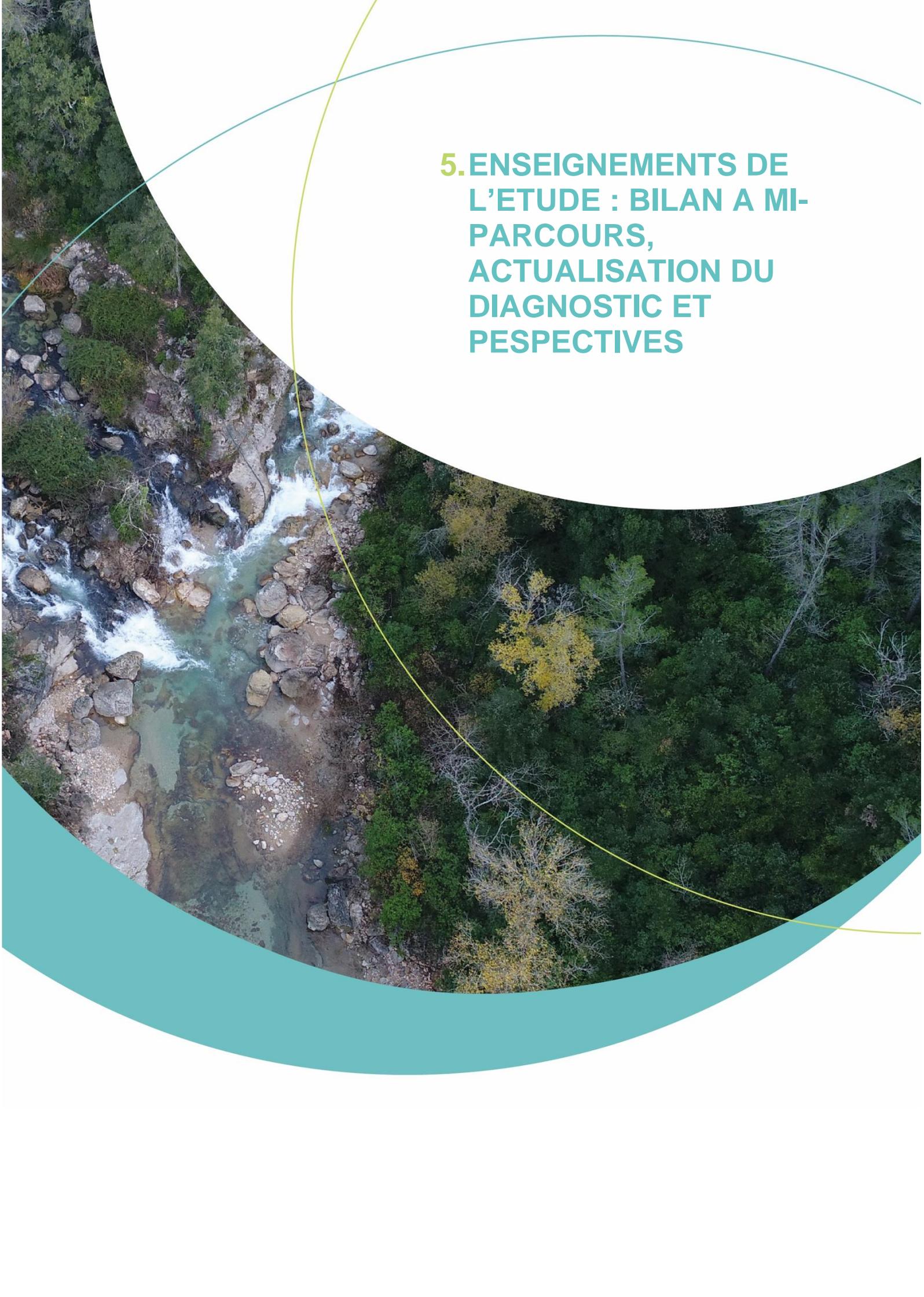
Figure 4 : panel d'acteurs mobilisés dans le cadre du bilan à mi-parcours



Source : IREDD

21 partenaires ont été rencontrés au cours de 18 entretiens menés individuellement ou collectivement. Les comptes rendus des consultations sont disponibles dans un document annexé au présent rapport.

En complément, des échanges réguliers avec le maître d'ouvrage ont été organisés au fil de l'étude.



**5. ENSEIGNEMENTS DE
L'ETUDE : BILAN A MI-
PARCOURS,
ACTUALISATION DU
DIAGNOSTIC ET
PESPECTIVES**

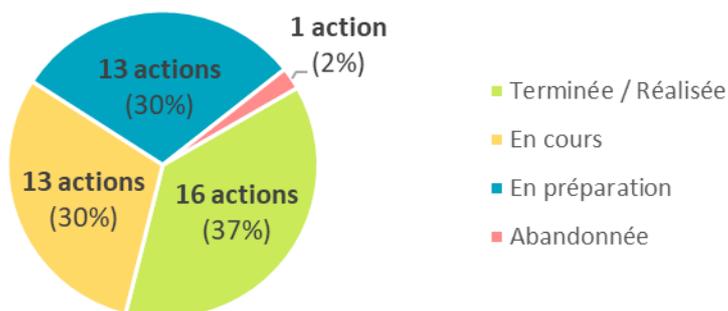
5.1. BILAN DU CONTRAT A MI-PAROURS

5.1.1 Etat d'avancement technique et financier

Vision globale du contrat de rivière à mi-parcours

Le graphique ci-après présente le bilan de la mise en œuvre des actions de la phase 1 du contrat de rivière.

Figure 5 : bilan de la mise en œuvre des actions de phase 1 du contrat de rivière Nartuby

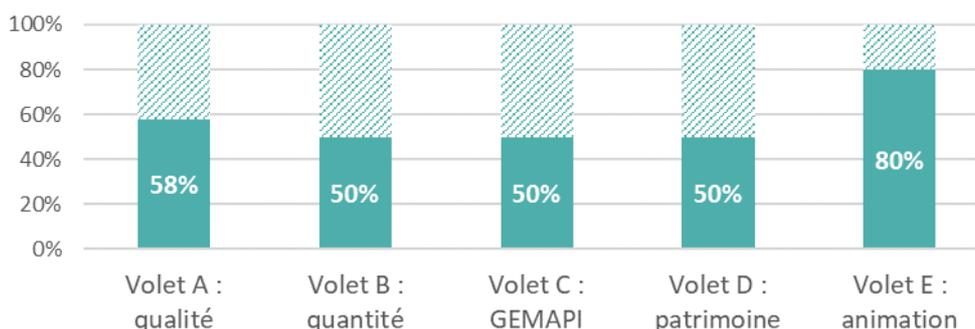


Source : IREEDD⁶

A mi-parcours du contrat de rivière Nartuby, **98% des actions composant sa première phase de mise en œuvre sont à minima en cours de préparation, témoignant du respect des engagements** pris par les 16 maîtres d'ouvrages des 43 mesures. De manière générale, le contrat de rivière Nartuby a bénéficié d'une adhésion de l'ensemble des partenaires au cours de cette première partie de programmation. En témoignent le lancement des mesures par 90% des maîtres d'ouvrages signataires.

Sur le plan opérationnel, l'avancement technique des actions a été quantifié à l'aide d'une grille de lecture commune et construite sur la base des réalisations effectives et des enseignements de la concertation entre maîtres d'ouvrages. En moyenne, **le taux de réalisation des actions de la phase 1 est estimé à 58% sur le plan opérationnel**. Ce constat cache toutefois des disparités entre les volets du contrat de rivière comme le souligne le graphique suivant.

Figure 6 : avancement technique des actions de la phase 1 du contrat de rivière Nartuby



Source : IREEDD

Plusieurs éléments expliquent l'écart par rapport aux ambitions initiales, parmi lesquels :

- Le transfert de compétences eau et assainissement, qui a entraîné un décalage dans le temps des actions du volet A et B,

⁶ Les actions identifiées dans la catégorie « en préparation » correspondent à des actions dont la programmation est budgétée dans les mois ou années à venir ou les actions dont les procédures de marchés publics ont été lancées mais l'action n'est pas encore concrétisée.

- Les élections et le changement de gouvernance au sein du SMA, qui a pu retarder la concrétisation des engagements du volet C et E,
- La pandémie de COVID-19, qui a freiné les démarches de concertation, particulièrement nécessaires à la réalisation de certaines actions du volet D et E.

Des explications spécifiques par volet sont apportées dans la suite du document, permettant ainsi de resituer les réalisations effectives dans leur contexte.

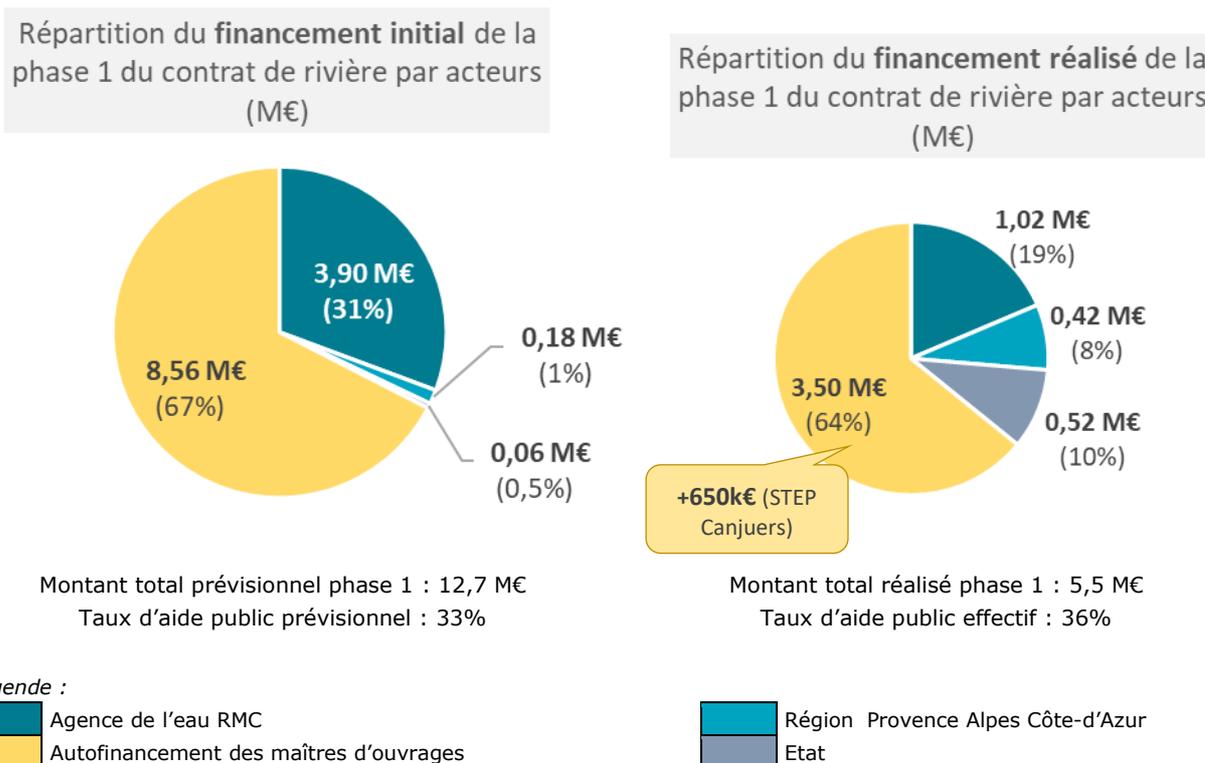
Compte tenu de l'état d'avancement technique des actions, l'intégralité des enveloppes prévisionnelles de la phase 1 n'a pas été mobilisée. La synthèse financière s'appuie sur le tableau global financier annexé au présent document (annexe 3). Celui-ci fait état des budgets prévisionnels par action ainsi que des montants engagés actuels par opération.

Ainsi, sur le plan financier, **38% de l'enveloppe prévisionnelle de phase 1 du contrat de rivière a été engagée**. Ce pourcentage s'explique par :

- 4 actions d'ampleur significative dont le coût total prévisionnel représente 7,38M€, n'ont que partiellement ou pas été engagées. Ces 4 actions (3 concernant le volet qualité, et une concernant le volet quantité) sont désormais sous maîtrise d'ouvrage DPVa et représentent 62% de l'enveloppe prévisionnelle initiale. Leur concrétisation est budgétée dans les deux dernières années de la programmation.
- Une dizaine d'actions toujours en cours dont la totalité des coûts n'ont pas été engagés.

S'agissant de l'engagement des partenaires, les graphiques ci-après présentent une comparaison de la répartition du financement initial et effectif de la phase 1 par partenaires financiers.

Figure 7 : comparaison de la répartition du financement initial et réalisé de la phase 1



Source : IREEDD

Le montant total engagé au titre de la phase 1 s'élève donc à 5,5M€ contre 12,7M€ initialement provisionné.

S'agissant des subventions accordées, **l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse reste le principal financeur** de la démarche, à hauteur de 19% des fonds engagés. Par rapport aux montants prévisionnels, on relève une mobilisation plus importante du Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur dont les subventions ont permis de réduire le reste à charge des maîtres d'ouvrages sur plusieurs actions de valorisation de la rivière parmi lesquelles les aménagements des gorges de la Nartuby à Trans-en-Provence, le parcours à vélo au contact de la Nartuby ou la sécurisation de l'eau potable d'Ampus peuvent être citées. Ces actions ne devaient initialement pas bénéficier d'un financement régional.

Ce constat est également vrai pour la participation de l'Etat s'inscrivant notamment dans la mobilisation de fonds spécifiques ayant permis de financer en partie la réalisation d'un parcours à vélo au contact de la Nartuby (via une DSIL⁷) ou la réalisation des travaux de réhabilitation du canal de Fontigon.

Les aides versées permettent d'estimer un taux d'aide public effectif à hauteur de 36% en l'état des réalisations, taux plus important que le taux initial. Certaines précautions d'interprétations sont de mises dans la comparaison de ces chiffres dans la mesure où plusieurs actions de la phase 1 n'ont pas encore été engagées. A l'issue de la fin de programmation, en 2025, il conviendra de comparer le taux effectif final avec le taux initial pour confirmer la mobilisation des acteurs institutionnels au-delà de leurs engagements initiaux.

Enfin, 64% des montants engagés relèvent de l'autofinancement des maîtres d'ouvrages.

Le tableau suivant présente la répartition du coût prévisionnel et du coût réalisé à mi-parcours par acteurs.

Tableau 8 : comparaison des montants prévisionnels et engagés par acteurs à mi-parcours du contrat de rivière

| Décomposition du financement du contrat de rivière par acteurs | Coût total prévisionnel (phase 1) | Coût total réalisé (phase 1) |
|--|-----------------------------------|------------------------------|
| Agence de l'eau RMC | 3 896 797 € | 1 015 669 € |
| Région Provence Alpes Côte-d'Azur | 177 000 € | 424 010 € |
| Etat | 60 000 € | 520 055 € |
| Autofinancement des maîtres d'ouvrages | 8 571 388 € | 3 502 699 € |
| Total tout financeurs confondus | 12 705 185 € | 5 462 433 € |

| Décomposition de l'autofinancement des maîtres d'ouvrages | Coût total prévisionnel (phase 1) | Coût total réalisé (phase 1) |
|---|-----------------------------------|------------------------------|
| DPVa / collectivités | 7 033 388 € | 1 713 177 € |
| SMA (et co-portage) | 1 407 500 € | 1 111 058 € |
| ASA Fontignon | 82 000 € | 24 785 € |
| FVPPM | 28 000 € | - € |
| Association APPA | 10 500 € | 3 000 € |
| Etat - Ministère des Armées | n.r* | 650 000 € |
| ASL du canal gravitaire Rebouillon Draguignan | 1 000 € | 679 € |
| ASF Trans en Provence | 1 000 € | - € |
| ASP la Motte | 8 000 € | - € |
| Total du reste à charge par maître d'ouvrage | 8 571 388 € | 3 502 699 € |

* Note de lecture : la fiche action A1.7⁸ relevant d'une maîtrise d'ouvrage Etat/Ministère des Armées n'a pas fait l'objet d'un chiffrage prévisionnel.

Source : IREEDD, d'après les éléments transmis par les partenaires du contrat de rivière

La comparaison de la décomposition du financement prévisionnel et réalisé de la démarche à mi-parcours confirme les enseignements précédemment étayés. **A noter que la majorité des fonds engagés au titre de la catégorie « DPVa / collectivités » relève pour 80% des fonds engagés par la DPVa.**

⁷ Dotation de soutien à l'investissement local

⁸ Fiche action A1.7 : Amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers

Les écarts constatés entre les montants prévisionnels et réalisés par maître d'ouvrage trouvent leur explication dans les paragraphes suivants qui présentent un état d'avancement détaillé par volet.

Etat d'avancement détaillé par volet

L'état d'avancement technique et financier des différentes actions est détaillé selon les 5 volets du contrat de rivière (qualité, quantité, GEMAPI, patrimoine et animation). L'analyse est fondée sur l'avancement technique et financier détaillé des actions et présenté en annexes 2 et 3.

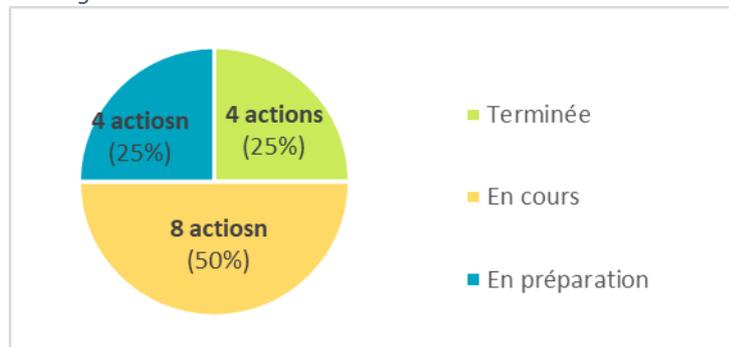
1. Volet qualité

Le volet qualité ambitionne de réduire les pollutions dans un objectif de reconquête de la qualité écologique et chimique de l'eau. Les actions comprennent l'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif, la gestion qualitative des eaux pluviales (via la réalisation et mise à jour de schémas directeurs), la réduction des rejets directs domestiques et des pollutions diffuses et la protection de la ressource en eau potable.

Il comprend 16 actions réparties entre 9 (co)maîtres d'ouvrages.

Le graphique ci-contre présente le détail des actions comprises dans ce volet, qu'elles soient terminées, en cours, en préparation ou abandonnées. Ainsi, la totalité des actions du volet qualité sont à minima en cours de préparation. Parmi les 16 actions inscrites au contrat de rivière, 6 d'entre elles sont considérées comme terminées.

Figure 8 : bilan de la mise en œuvre des actions du volet A



Source : IREEDD

Le taux d'avancement moyen des actions du volet est estimé à 58%.

4 actions sont considérées comme terminées, parmi lesquelles on peut citer l'extension du réseau d'eaux usées de la commune d'Ampus (FA A1.6) dont les travaux ont été engagés sur un des 3 secteurs identifiés, les autres besoins identifiés initialement n'ayant finalement pas été vérifiés. Afin d'atteindre la conformité des stations d'épuration du secteur, la réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon (FA A1.8) a été engagée en remplaçant en 2021 le sprinkler par un modèle plus adapté. Le curage réalisé dans le cadre de l'entretien du réseau d'assainissement de la Motte pour prévenir la production de sulfure d'hydrogène (FA A1.9) a été réalisée autant que de besoin. Enfin, le suivi pluriannuel de la qualité des eaux a permis la réalisation de 12 points de suivi sur l'ensemble de la Nartuby via 4 campagnes/an entre 2021 et 2022.

S'agissant des actions en cours ou en préparation, leur décalage dans le temps s'explique en grande partie par le transfert de compétences eau et assainissement des communes à la DPVa. Bien qu'anticipée par les équipes de la DPVa, les engagements pris par l'ensemble des communes n'ont pu être tenus dans les temps compte tenu de la nécessité de structurer le service, identifier les besoins et les prioriser. Ainsi, plusieurs actions dont la maîtrise d'ouvrage est désormais attribuée à la DPVa sont toujours en cours d'exécution ou seront lancées dans les prochaines années.

Spécifiquement pour l'action sous maîtrise d'ouvrage du Ministère des armées, le lancement des travaux d'amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers (FA A1.7) a pris du retard compte tenu de la nécessité d'obtenir les autorisations et planifier les dépenses. Lancée en 2023, l'opération consiste à mettre en place un traitement bactériologique (type ultraviolet) couplé à un système de filtration par une surface de roseaux de 1000m². L'ancienne canalisation en sortie de la station d'épuration du camp de Canjuers sera par la suite démantelée, permettant ainsi de ne plus impacter la Nartuby en aval de la source de la Magdeleine.

Spécifiquement pour l'action sous co-maîtrise d'ouvrage SMA / Chambre d'Agriculture, l'action n'a pour le moment pas donné lieu à la réalisation d'actions concrètes auprès du public cible. On constate un décalage dans le temps suite à la mise en place de la convention avec la Chambre d'Agriculture.

Cette dernière a été signée en janvier 2023, et devrait donner lieu à une convention spécifique fixant le cadre d'intervention et les opérations qui seront finalement menées en 2024, la disponibilité des agents de la Chambre d'Agriculture ne permettant pas d'engager des actions en amont de cette période. Finalement, le montant prévisionnel de l'action s'avère insuffisant pour réaliser l'intégralité des missions initialement identifiées : une réorientation de l'action est en cours.

Le tableau suivant présente l'état d'avancement des actions du volet qualité regroupées par maître d'ouvrage complété par une analyse critique des perspectives à en donner.

Tableau 9 : bilan technique – avancement du volet A « qualité »

| Volet A | | | Nombre d'actions | |
|-----------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|--------------|
| Maître d'ouvrage | Nombre d'actions | Avancement moyen | à ajuster | à abandonner |
| DPVa / collectivités | 13 | 58% | 6 | - |
| Etat - Ministère des Armées | 1 | 50% | - | - |
| SMA / Chambre d'Agriculture | 1 | 25% | 1 | - |
| SMA | 1 | 100% | - | - |
| | 16 | Moyenne pondérée : 58% | 7 | - |

Source : IREDD

La modification des fiches actions concerne la nature de l'action (cas de la fiche action n°A4.1⁹) et la planification (cas des fiches actions A1.2¹⁰, A1.3¹¹, A1.5¹², A2.1¹³, A2.2¹⁴ et A5.1¹⁵).

Figure 9 : bilan financier – avancement du volet A « qualité »

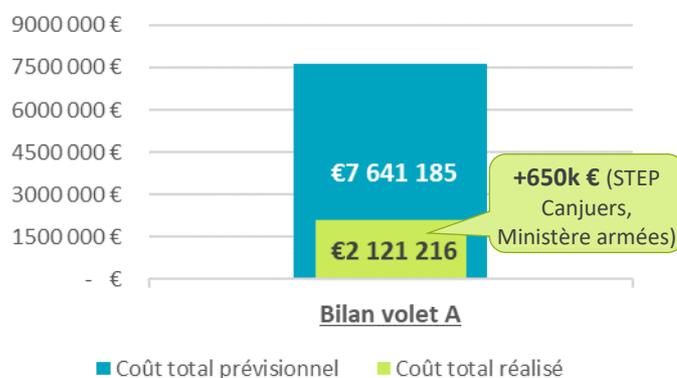
S'agissant du bilan financier spécifique à ce volet, **le taux d'engagement de l'enveloppe prévisionnelle est estimé à 28%.**

Comme explicité ci-avant, le non-engagement ou l'engagement partiel de 3 actions représentant 80% du budget prévisionnel (6,17M€) de ce volet explique en grande partie ce faible taux d'engagement.

A noter que ce taux ne considère pas les 650 000€ engagés par le Ministère des armées puisque la comparaison serait biaisée en raison de l'absence de chiffrage prévisionnel de la fiche action concernée.

Source : IREDD

Comparaison des montants prévisionnels et engagés en phase 1 du contrat de rivière Nartuby



Le tableau ci-après présente le détail par action permettant de comprendre les écarts constatés.

Tableau 10 : bilan financier par action du volet A « qualité »

⁹ Fiche action A4.1 : Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du bassin versant et accompagnement des exploitants agricoles à modifier leurs pratiques culturales.

¹⁰ Fiche action A1.2 : Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence

¹¹ Fiche action A1.3 : Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie : réduction des eaux claires parasites

¹² Fiche action A1.5 : Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence

¹³ Fiche action A2.1 : Elaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales

¹⁴ Fiche action A2.2 : Elaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales intercommunal

¹⁵ Fiche action A5.1 : Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement

| Action | | Montant prévisionnel | Montant réalisé | Taux d'engag.* | Taux d'aide initial | Taux d'aide accordé |
|--------------|--|----------------------|--|----------------|---------------------|---------------------|
| A1.1 | Anticipation de la prise des compétences eau et assainissement | Pm* | / | / | / | / |
| A1.2 | Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence | 503 640 € | 140 000€ | 28% | 50% | 0% |
| A1.3 | Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie : réduction des eaux claires parasites | 5 119 954 € | 1 278 904€ | 25% | 37% | 10% |
| A1.4 | Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan - Trans en Provence | 270 524 € | 0€ | / | 45% | / |
| A1.5 | Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence | 415 000 € | 320 000€ | 77% | 0% | 0% |
| A1.6 | Extension du réseau d'eaux usées sur la commune d'Ampus | 320 592 € | 122 644€ | 38% | 0% | 0% |
| A1.7 | Amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers | Non chiffré | 650 000€ (non considéré dans le total) | / | 0% | 0% |
| A1.8 | Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon | 20 500 € | 19 610€ | 96% | 30% | 0% |
| A1.9 | Entretien du réseau d'assainissement de la Motte pour prévenir la production de sulfure d'hydrogène | 40 000 € | 10 000€ | 25% | 0% | 0% |
| A1.10 | Contrôle et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif | 49 225 € | 65 057€ | 132% | 0% | 0% |
| A2.1 | Elaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales | 31 000 € | 0€ | / | 50% | / |
| A2.2 | Elaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales intercommunal | 555 000 € | 0€ | / | 50% | / |
| A3.1 | Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Provence et Draguignan | 45 000 € | 45 000€ | 100% | 20% | 0% |
| A4.1 | Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du BV et accompagnement des exploitants à modifier leurs pratiques culturales | 75 000 € | 0€ | / | 0% | / |
| A5.1 | Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement | 75 750 € | 0€ | / | 30% | / |
| A6.1 | Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du BV de la Nartuby | 120 000 € | 120 000 € | 100% | 80% | 80% |
| Total | | 7 641 185 € | 2 121 216€ | 28% | / | / |

* Note de lecture : le taux d'engagement calculé correspond au taux d'engagement de l'enveloppe prévisionnelle ; Pm= pour mémoire ;

A noter que les actions sur fond bleu sont des actions en cours. Les éléments affichés sont donc des données provisoires.

Source : IREEDD

Parmi les montants engagés, 92% (soit 1,08M€) relève de l'autofinancement des maîtres d'ouvrages. Plusieurs actions de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ont fait l'objet de désengagements de la part de l'AERMC, notamment en raison de dépassements de la date d'engagement, remettant ainsi en cause la garantie de financement.

2. Volet quantité

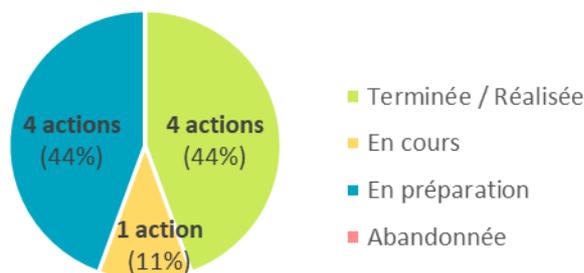
Le **volet quantité** comprend deux catégories d'actions : (1) l'amélioration de la gestion de la ressource en eau via les études d'amélioration de la connaissance des ressources souterraines et des volumes prélevables et (2) les travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau.

Figure 10 : bilan de la mise en œuvre des actions du volet B

Il comprend 9 actions réparties entre 9 (co)maîtres d'ouvrages.

Le taux d'avancement moyen des actions est estimé à 50%.

A l'instar des observations formulées pour le volet qualité, le transfert de compétences eau et assainissement a retardé la mise en œuvre des travaux de sécurisation des réseaux AEP.



Source : IREDD

4 actions ont été réalisées depuis 2019 à savoir deux études stratégiques pour le territoire : l'étude des ressources souterraines (FA B1.1) menée par le SMA et l'étude sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau menée par la ville de Draguignan (FA B1.6). En complément, les travaux de réhabilitation du canal de Fontigon ont pu se concrétiser ainsi que les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable pour la commune d'Ampus avec la création et l'équipement du forage de secours entre 2021 et 2022.

L'ASL du canal gravitaire Rebouillon Draguignan a procédé à la mise en place d'un dispositif de mesures des débits prélevés en 2020, ces démarches ayant donné lieu à la réalisation d'une courbe de tarage.

S'agissant des actions en cours ou en préparation, la déclinaison de l'étude volumes prélevables (FA B1.2) portée par le SMA devrait intervenir en cours d'année 2023. La pandémie de COVID-19 et la réalisation de plusieurs études sur la première phase du contrat ont conduit à prioriser leur réalisation. La création de l'association syndicale des propriétaires (ASP) sur la commune de la Motte (FA B1.5) destinée à assurer la gestion des canaux de la commune stagne. Suite à l'absence de volontariat, et malgré une demande réalisée auprès du préfet pour basculer vers la création d'une ASF, l'action semble être dans une impasse. Un appui par un acteur extérieur pourrait être nécessaire afin de faire avancer les éléments. Enfin, les travaux de réduction de fuites sur le réseau AEP de Trans-en-Provence (FA B2.2) et sur la commune de Draguignan (FA B2.3) constituent des postes de dépenses importants et dont les interventions sont progressivement programmées par les services de la DPVA.

Le tableau suivant présente l'état d'avancement des actions du volet regroupées par maître d'ouvrage complété par une analyse critique des perspectives à en donner.

Tableau 11 : bilan technique – avancement du volet B « quantité »

| Volet B | | | Nombre d'actions | |
|------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|--------------|
| Maître d'ouvrage | Nombre d'actions | Avancement moyen | à ajuster | à abandonner |
| SMA | 2 | 50% | 1 | - |
| Associations de canaux | 2 | 75% | - | - |
| Draguignan | 1 | 100% | - | - |
| ASP (Motte) | 1 | 0% | 1 | - |
| DPVA / collectivités | 3 | 33% | 2 | - |
| | 9 | Moyenne pondérée : 50% | 4 | - |

Source : IREDD

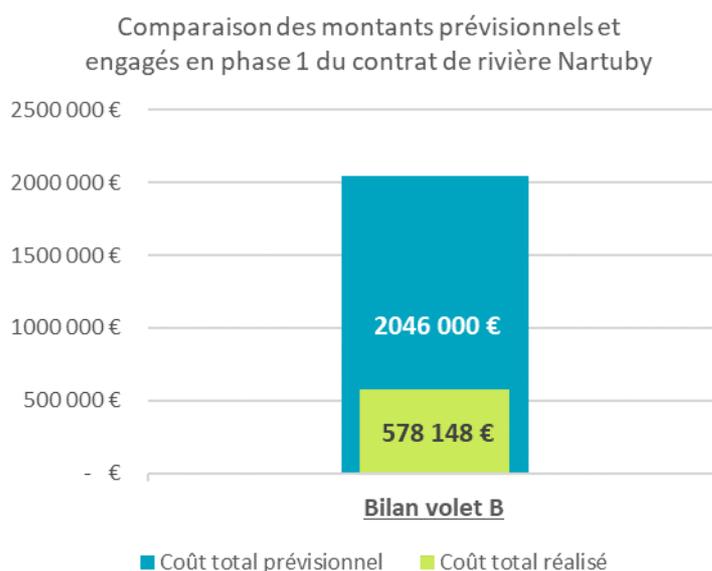
Les ajustements presentis pour la seconde phase du contrat de rivière concernent principalement la mise à jour de la planification dans le temps des actions (cas des fiches actions B1.2¹⁶, B2.2¹⁷ et B2.3¹⁸) et l'ajustement de la nature des action (cas des fiches actions B1.5¹⁹).

Figure 11 : bilan financier – avancement du volet B « quantité »

Compte tenu des éléments exposés ci-avant, **le taux d'engagement de l'enveloppe prévisionnelle du volet B est estimé à 28%** : près de 580k€ ont été effectivement engagés contre 2,04M€ initialement dimensionnés.

A noter que l'absence de concrétisation des travaux de sécurisation du réseaux AEP de Draguignan pour 1,2M€ initialement inscrit au contrat de rivière, soit 58% de l'enveloppe du volet B, explique en partie ce résultat.

Le tableau ci-après présente le détail par action permettant de comprendre les écarts constatés.



Source : IREEDD

Tableau 12 : bilan financier par action du volet B « quantité »

| Action | | Montant prévisionnel | Montant réalisé | Taux d'engag.* | Taux d'aide initial | Taux d'aide accordé |
|--------------|---|----------------------|-----------------|----------------|---------------------|---------------------|
| B1.1 | Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby et création d'un réseau de suivi continu des niveaux piézométriques | 120 000 € | 189 747 | 158% | 80% | 88% |
| B1.2 | Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude) | 120 000 € | 0€ | / | 70% | / |
| B1.3 | Mise en place de dispositifs de mesure et de régulation sur les canaux d'irrigation | 2 000 € | 679 € | 34% | 0% | 0% |
| B1.4 | Travaux de réhabilitation du canal de Fontignon | 82 000 € | 53 451€ | 65% | 0% | 54% |
| B1.5 | Création d'une ASP sur la commune de la Motte | 8 000 € | 0€ | / | 0% | 0% |
| B1.6 | Etude globale sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau de la ville de Draguignan | 200 000 € | 207 084€ | 104% | 80% | 80% |
| B2.1 | Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour la commune d'Ampus | 70 000 € | 127 188€ | 182% | 0% | 11% |
| B2.2 | Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence | 244 000 € | 0€ | / | 43% | / |
| B2.3 | Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan | 1 200 000 € | 0€ | / | 16% | / |
| Total | | 2 046 000€ | 578 148 | 28% | / | / |

* Note de lecture : le taux d'engagement calculé correspond au taux d'engagement de l'enveloppe prévisionnelle.

A noter que les actions sur fond bleu sont des actions en cours. Les éléments affichés sont donc des données provisoires.

Source : IREEDD

¹⁶ Fiche action B1.2 Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens

¹⁷ Fiche action B2.2 : Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence

¹⁸ Fiche action B2.2 : Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan

¹⁹ Fiche action B1.3 : Mise en place de dispositifs de mesure sur les canaux d'irrigation

D'après le tableau ci-dessus, trois actions ont fait l'objet de surconsommations d'enveloppes prévisionnelles : les deux études concernées (étude ressources souterraines et étude dolines) ont fait l'objet de prestations supplémentaires initialement non comprises dans l'enveloppe dimensionnée. Concernant les travaux de sécurisation sur la commune d'Ampus, l'équipement du forage crée à Ravel a conduit à des dépenses supérieures à celles escomptées. A noter que parallèlement à la démarche du contrat de rivière, l'équipement du forage de secours de Ravel en 2020 a initié un besoin en matière d'équipement du premier forage qui a été réalisé en 2021 (montant de 33k €HT non considéré dans le cadre des présentes analyses).

Autrement dit, **les maîtres d'ouvrages sont allés au-delà de leurs engagements initiaux.**

Enfin, les travaux de réhabilitation du canal de Fontigon ont bénéficié de la mobilisation de fonds exceptionnels, réduisant significativement le reste à charge de l'ASA.

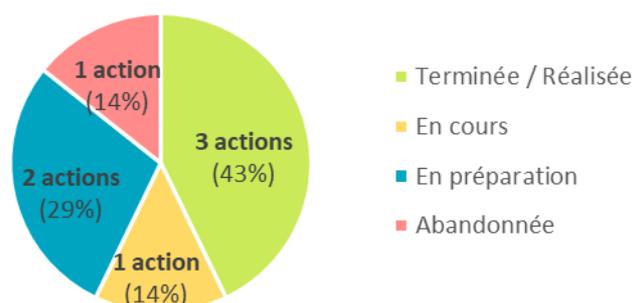
3. Volet GEMAPI

Le **volet GEMAPI** se structure autour d'études de connaissances (étude de délimitation du bon fonctionnement (EBF), zones humides, stratégie foncière, étude de l'écologie des espèces piscicoles) et de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau.

Il comprend 7 actions réparties entre 2 maîtres d'ouvrages.

Le taux d'avancement moyen des actions est estimé à 50%. Cette estimation est à remettre en perspective avec la nature et le portage des actions : en effet, les deux actions sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération départementale de pêche du Var ont été retardées en raison de la pandémie et des moyens limités de l'association. Leur concrétisation est programmée dans la seconde partie du contrat, à l'exception de l'action C1.4²⁰ pour laquelle il n'est pas prévu d'engager de fonds et ainsi reporter les efforts financiers vers des actions de restauration et de travaux concrets.

Figure 12 : bilan de la mise en œuvre des actions du volet C



Source : IREDD

Pour ce qui est des actions sous maîtrise d'ouvrage SMA, 3 des 5 actions concernées sont terminées au titre des ambitions de la phase 1 du contrat de rivière, 1 est en cours et perdurera lors de la 2nd partie du contrat et concerne l'étude en faveur de la mise en valeur des zones humides. L'action n°C1.3²¹ quant à elle fera l'objet d'une réorientation en phase prospective de la présente mission de sorte à définir concrètement les attentes y étant associés et l'opportunité de l'inscrire au contrat de rivière.

Le tableau suivant présente l'état d'avancement des actions du volet C regroupées par maître d'ouvrage complété par une analyse critique des perspectives à en donner.

Tableau 13 : bilan technique – avancement du volet C « GEMAPI »

| Volet C | | | Nombre d'actions | |
|------------------|------------------|-------------------------------|------------------|--------------|
| Maître d'ouvrage | Nombre d'actions | Avancement moyen | à ajuster | à abandonner |
| SMA | 5 | 70% | 2 | - |
| FPPMA 83 | 2 | 0% | 1 | 1 |
| | 7 | Moyenne pondérée : 50% | 3 | 1 |

Source : IREDD

²⁰ Fiche action n°C1.4 : Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices

²¹ Fiche action n°C1.3 : Elaboration d'une stratégie de gestion foncière

Les ajustements pressentis pour la seconde phase du contrat de rivière concernent la nature des actions (cas de la fiche action C1.5²² et C1.3²³) ou la mise à jour du plan de financement et de la planification dans le temps (fiche action C1.2²⁴).

Figure 13 : bilan financier – avancement du volet C « GEMAPI »

A l'échelle du volet C, le taux d'engagement de l'enveloppe prévisionnelle est estimé à 65%.

Le tableau ci-après présente le détail par action des montants engagés, le taux de consommation de l'enveloppe prévisionnelle ainsi que le taux d'aide initial et effectivement accordé.

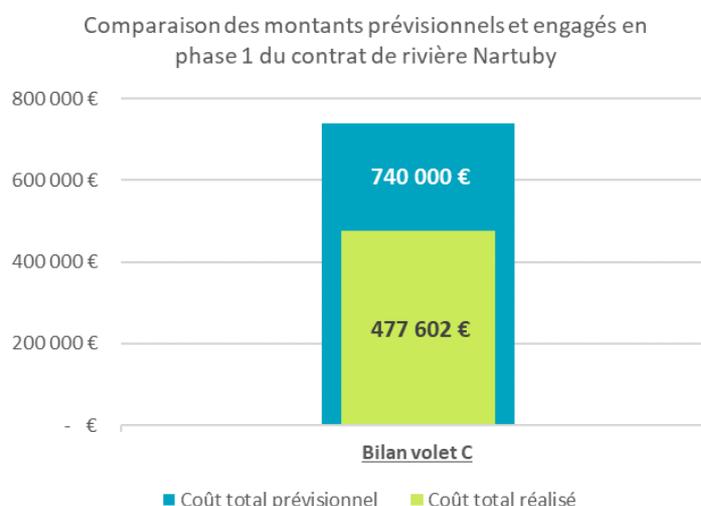


Tableau 14 : bilan financier par action du volet C « GEMAPI »

| Action | | Montant prévisionnel | Montant réalisé | Taux d'engag.* | Taux d'aide initial | Taux d'aide accordé |
|--------------|---|----------------------|------------------|----------------|---------------------|---------------------|
| C1.1 | Détermination d l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial | 150 000 € | 103 788 € | 69% | 80% | 80% |
| C1.2 | Etude stratégique à l'échelle du BV sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides | 60 000 € | 59 460 € | 99% | 80% | 80% |
| C1.3 | Elaboration d'une stratégie de gestion foncière | 60 000 € | 0€ | / | 70% | / |
| C1.4 | Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices | 50 000 € | 0€ | / | 80% | / |
| C1.5 | Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby | 90 000 € | 0€ | / | 80% | / |
| C2.1 | Définition d'un plan d'intervention pour la restauration du cordon rivulaire et des habitats (intégrant l'élaboration d'une stratégie des espèces végétales envahissantes menaçant la biodiversité) | p.m. | p.m. | / | / | / |
| C2.2 | Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique | 330 000 € | 314 354 € | 95% | 30% | 22% |
| Total | | 740 000 € | 477 602 € | 65% | | / |

* Note de lecture : p.m = action inscrite pour mémoire financée dans le cadre du PAPI.

Le taux d'engagement calculé correspond au taux d'engagement de l'enveloppe prévisionnelle.

A noter que les actions sur fond bleu sont des actions en cours. Les éléments affichés sont donc des données provisoires.

Source : IREDD

²² Fiche action C1.5 : Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby

²³ Fiche action C1.3 : Elaboration d'une stratégie de gestion foncière

²⁴ Fiche action C1.2 : Etude stratégique à l'échelle du BV sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides

Les enveloppes prévisionnelles sont consommées et ne font pas l'objet de surconsommation, témoignant d'un dimensionnement initial réaliste.

L'engagement des co-financeurs est globalement à la hauteur des engagements prévisionnels, à l'exception de la mise en œuvre du plan de restauration des milieux aquatiques : cette action finance les postes de chargés d'intervention de l'équipe rivière pour lesquels les interventions sont réparties entre entretien et restauration du milieu. Seule la restauration fait l'objet d'une aide de la part de l'Agence de l'eau. Les éventuels écarts entre besoin effectif sur le terrain et dimensionnement de l'action permettent de comprendre en partie les écarts observés.

4. Volet patrimoine

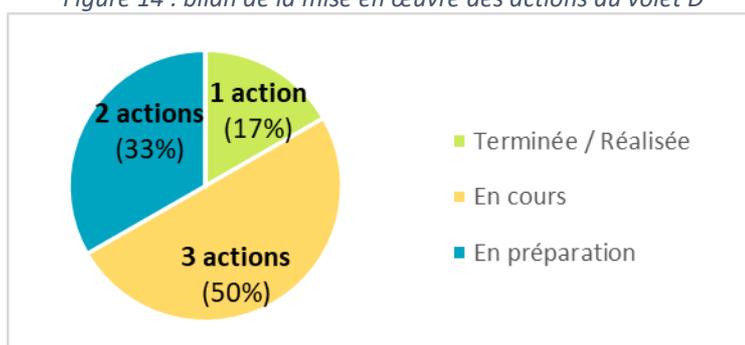
Ce volet concerne les actions dont la dominante recherchée a vocation à valoriser les petits ouvrages présents sur le Nartuby, empêcher leur dégradation et favoriser la mise en valeur de la rivière.

Il comprend 6 actions réparties entre 5 maîtres d'ouvrages ou co-maîtres d'ouvrages. Plusieurs actions justifient d'un retard important en raison de difficultés structurelles.

Le taux d'avancement moyen des actions est estimé à 50%.

L'ensemble des actions sont considérées à minima comme en préparation.

Figure 14 : bilan de la mise en œuvre des actions du volet D



Source : IREEDD

Le tableau suivant présente l'état d'avancement des actions du volet D regroupées par maître d'ouvrage complété par une analyse critique des perspectives à en donner.

Tableau 15 : bilan technique – avancement du volet D « patrimoine »

| Volet D | | | Nombre d'actions | |
|---------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|--------------|
| Maître d'ouvrage | Nombre d'actions | Avancement moyen | à ajuster | à abandonner |
| SMA / Chambre des métiers | 1 | 0% | 1 ? | - |
| La Motte | 1 | 50% | 1 | - |
| Montferrat | 1 | 25% | 1 | - |
| DPVa / Collectivités | 2 | 75% | 1 ? | - |
| Association APPA | 1 | 75% | - | - |
| Total | 6 | Moyenne pondérée : 50% | 2 | - |

Source : IREEDD

La modification des fiches actions concerne l'envergure de l'action (cas de la fiche action D1.3²⁵ et D2.3²⁶). Le devenir des deux autres actions identifiées semble plus incertain. S'agissant de la poursuite de la section reliant le Hameau de Rebouillon au centre-village de Châteaudouble de la vigne à vélo, une réflexion devra être menée en partenariat avec les services désormais compétents de la DPVa.

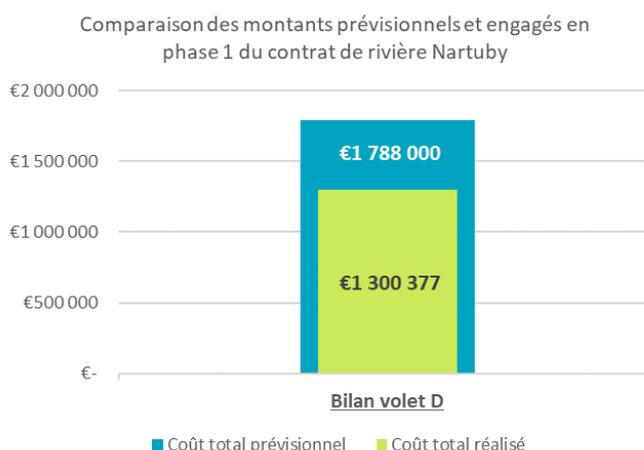
²⁵ Fiche action D1.3 : Réhabilitation et mise en valeur de sites patrimoniaux liés à l'eau sur La Motte

²⁶ Fiche action D2.3 : Réhabilitation d'un circuit de l'eau à Montferrat

Figure 15 : bilan financier – avancement du volet D « patrimoine »

Le taux d’engagement de l’enveloppe prévisionnelle du volet D est estimé à 73%.

Le tableau ci-après présente le détail par action des montants engagés, le taux d’engagement de l’enveloppe prévisionnelle ainsi que le taux d’aide initial et effectivement accordé.



Source : IREDD

Tableau 16 : bilan financier par action du volet D « patrimoine »

| Action | | Montant prévisionnel | Montant réalisé | Taux d’engag.* | Taux d’aide initial | Taux d’aide accordé |
|--------------|--|----------------------|--------------------|----------------|---------------------|---------------------|
| D1.1 | Inventaire des sites d’intérêt patrimonial en rapport avec le milieu aquatique | En régie 0€ | 0€ | / | / | / |
| D1.2 | Réhabilitation et mise en valeur de sites d’intérêt patrimonial | 15 000 € | 3 000 € | 20% | 30% | 0% |
| D1.3 | Réhabilitation et mise en valeur de sites patrimoniaux liés à l’eau sur La Motte | 90 000 € | 16 772 € | 19% | 0% | 0% |
| D2.1 | Valorisation et aménagement touristique des gorges de la Nartuby à Trans-en-Provence | 545 000 € | 707 724 € | 130% | 10% | 58% |
| D2.2 | Réalisation d’un parcours en vélo au contact de la Nartuby | 1 098 000 € | 572 881 € | 52% | 0% | 67% |
| D2.3 | Réhabilitation d’un circuit de l’eau à Montferrat | 40 000 € | 0€ | / | 30% | / |
| Total | | 1 788 000€ | 1 300 377 € | 73% | / | / |

* Note de lecture : le taux d’engagement calculé correspond au taux d’engagement de l’enveloppe prévisionnelle.

A noter que les actions sur **fond bleu** sont des actions en cours / non achevées. Les éléments affichés sont donc des données provisoires.

Source : IREDD

A mi-parcours du contrat de rivière, plusieurs actions attestent d’une sous-consommation de leur enveloppe prévisionnelle : c’est le cas de la réhabilitation du moulin situé sur la commune de la Motte. Seul l’étude de faisabilité est ici considérée, les travaux de réhabilitation n’étant pour le moment pas engagés. Il semble toutefois important de préciser que la réhabilitation de ce site va au-delà de la consolidation des murs de l’ouvrage puisqu’un projet artistique a vu le jour suite à cette opportunité. Les travaux de réhabilitation sont estimés à près de 1,2M€ dans leur intégralité.

A ce jour, une partie des dépenses relatives à la réhabilitation de la Noria d’Ampus (fiche action D1.2) reste à engager pour finaliser les travaux. S’agissant de la réalisation d’un parcours à vélo au contact de la Nartuby, une section a été réalisée, la seconde posant plus de difficultés en raison des acquisitions foncières à mener.

Enfin, la réhabilitation d’un circuit de l’eau à Montferrat n’a pour l’instant pas fait l’objet d’une concrétisation : la présente action consistait à réhabiliter le béliet qui alimentait autrefois une fontaine du village. La sécheresse et le manque d’eau remettent en cause la pertinence de ces dépenses. Pour autant, une réorientation de l’action est envisagée pour s’orienter vers un parcours de sensibilisation (aménagement d’un petit sentier d’accès et mise en place d’une signalétique pédagogique), pour laquelle une subvention « avenir montagne » de 16k € a été obtenue en 2023. Un accompagnement technique à la mise en œuvre de l’action s’avère nécessaire pour accompagner les services communaux dans ce projet.

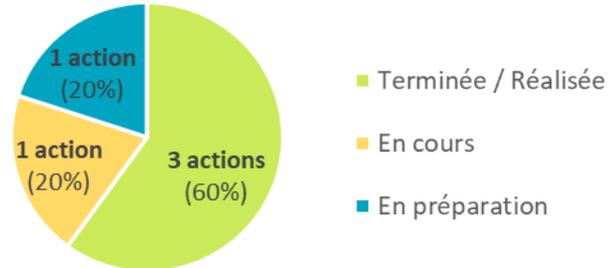
5. Volet animation

Le volet relatif à l'animation concerne les actions d'animation globale du contrat de rivière par la structure porteuse, de sensibilisation et communication, de pilotage des actions sous maîtrise d'ouvrage SMA ou encore la participation aux démarches ayant un lien avec la gestion du cours d'eau.

Figure 16 : bilan de la mise en œuvre des actions du volet E

Ce volet regroupe 5 actions portées par 2 maîtres d'ouvrage. L'ensemble des actions sont en cours de réalisation comme l'atteste la figure ci-contre.

Le taux d'avancement moyen des actions de ce volet estimé à 80%, s'explique par le retard des actions de concertation et de sensibilisation.



Source : IREEDD

D'une part, l'action dédiée au déploiement d'une stratégie de concertation à l'échelle du bassin de la Nartuby a fait l'objet d'une réorientation en 2021 afin que celle-ci soit déployée sur la totalité du bassin versant de l'Argens, entraînant des retards dans le lancement du marché.

D'autre part, les actions de sensibilisation ont été ajustées au regard des moyens y étant alloués, ces derniers étant pressentis comme insuffisants pour réaliser une sensibilisation à la hauteur des ambitions initiales fixées. Le SMA a ainsi fait le choix de se concentrer sur la sensibilisation des scolaires.

Enfin, sans pour autant maîtriser ce facteur, la pandémie de COVID-19 a ralenti ces deux actions.

Le tableau suivant présente l'état d'avancement des actions du volet E regroupées par maître d'ouvrage complété par une analyse critique des perspectives à en donner.

Tableau 17 : bilan technique – avancement du volet E « animation »

| Volet E | | | Nombre d'actions | |
|------------------|------------------|-------------------------------|------------------|--------------|
| Maître d'ouvrage | Nombre d'actions | Avancement moyen | à ajuster | à abandonner |
| SMA | 4 | 88% | 1 | - |
| SMA / FPPMA 83 | 1 | 50% | 1 | - |
| | 5 | Moyenne pondérée : 80% | 2 | - |

Source : IREEDD

La modification des fiches actions concerne la nature de l'action (cas de la fiche action n°E2.1²⁷) et le plan de financement initial (cas de la fiche action n°E2.2²⁸).

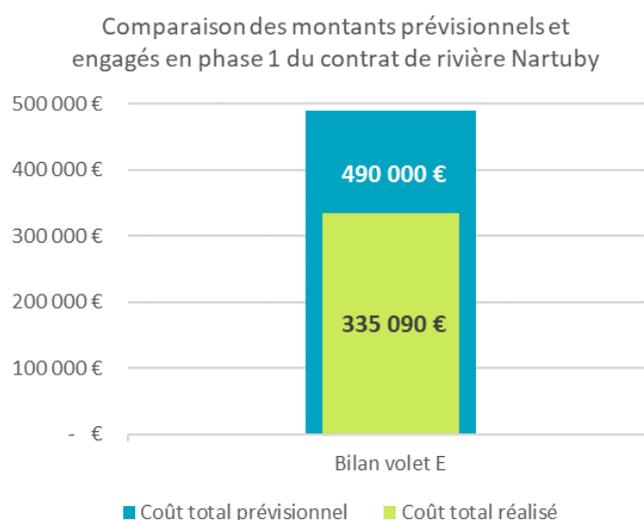
²⁷ Fiche action E2.1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement.

²⁸ Fiche action E2.2 : Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population).

Figure 17 : bilan financier – avancement du volet E « animation »

S'agissant du bilan financier spécifique à ce volet, **le taux d'engagement de l'enveloppe prévisionnelle est estimé à 68%**.

Le tableau ci-après présente le détail par action permettant de comprendre les écarts constatés.



Source : IREEDD

Tableau 18 : bilan financier par action du volet E « animation »

| Action | | Montant prévisionnel | Montant réalisé | Taux d'engag.* | Taux d'aide initial | Taux d'aide accordé |
|--------------|--|----------------------|------------------|----------------|---------------------|---------------------|
| E1.1 | Animation et suivi du contrat de rivière | 280 000 € | 247 435 € | 88% | 50% | 62% |
| E1.2 | Evaluation du contrat | 50 000 € | 48 360 € | 97% | 80% | 80% |
| E2.1 | Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement | 100 000 € | 20 530 € | 21% | 80% | 50% |
| E2.2 | Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population) | 60 000 € | 18 765 € | 31% | 50% | 50% |
| E3.1 | Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets d'aménagement du territoire, environnementaux et touristiques | En régie 0€ | 0€ | / | / | / |
| Total | | 490 000 € | 335 090 € | 68% | / | / |

* Note de lecture : le taux d'engagement calculé correspond au taux d'engagement de l'enveloppe prévisionnelle.

A noter que les actions sur fond bleu sont des actions en cours. Les éléments affichés sont donc des données provisoires.

Source : IREEDD

Les montants associés aux actions d'animation et d'évaluation du contrat de rivière respectent les enveloppes financières initiales et justifient ainsi de taux de consommation importants.

S'agissant de la stratégie de concertation, celle-ci ayant été organisée à l'échelle de l'intégralité du bassin de l'Argens, l'action bénéficie de subventions au titre de plusieurs démarches contractuelles (PAPI, SAGE, contrat de rivière). Le financement de l'action étant ainsi morcelé entre les démarches, cet élément explique un taux de consommation estimé de l'ordre de 20%.

Enfin, les actions de sensibilisation ayant été retardées, les fonds engagés correspondent à la première année de concrétisation de l'action, d'où un taux de consommation de l'enveloppe initiale estimé à 31%. Malgré ces engagements tardifs, le taux d'aide accordé est conforme au taux initial.

5.1.2 Bilan de l'animation et du fonctionnement

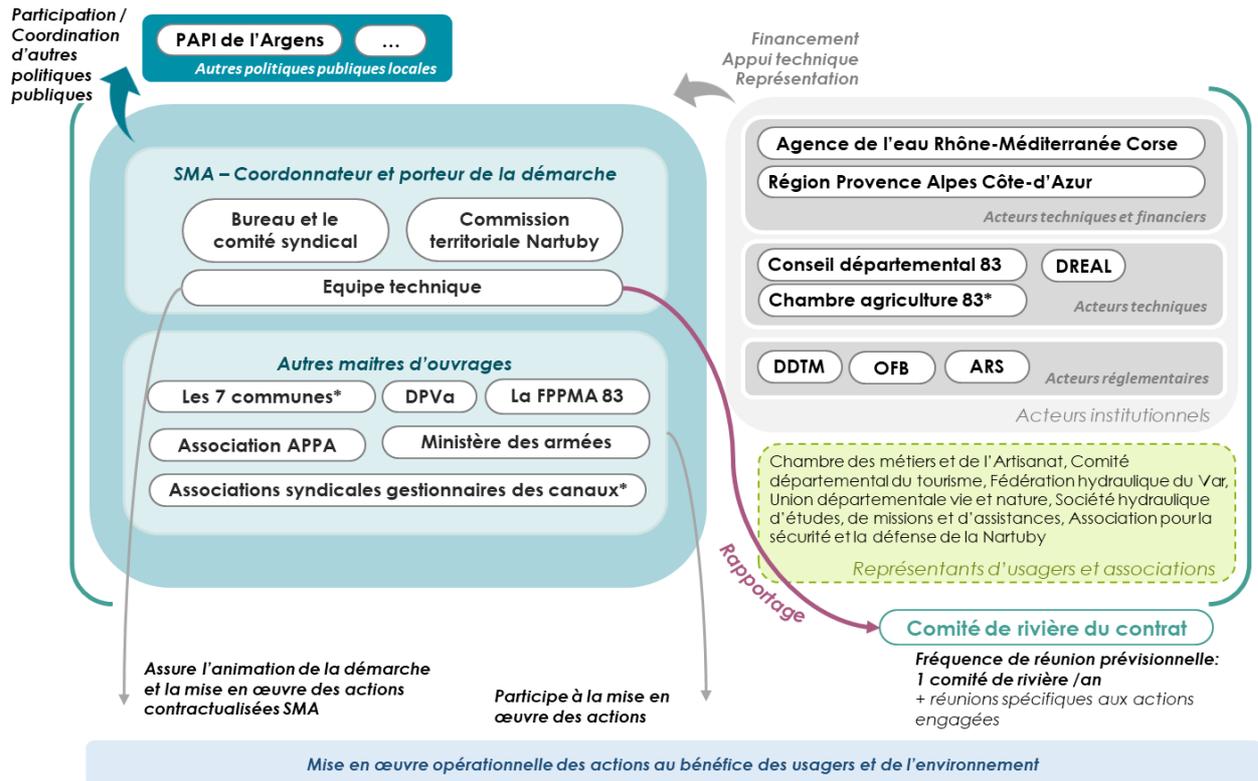
Le contrat de rivière nait de décisions prises collectivement dans le but de réduire les pressions sur le milieu et restaurer ses fonctions naturelles.

Le SMA étant désigné structure porteuse de la démarche, un poste d'animateur a été pérennisé à temps complet pour assurer le suivi, l'animation et le déploiement du contrat sur le territoire. Parallèlement, au sein du SMA, certains agents participent à la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage SMA, c'est le cas de l'équipe rivière fréquemment mobilisée sur le territoire et composée de 3 personnes.

Enfin, les différentes parties prenantes allouent des moyens humains et techniques au bon déroulé du contrat.

En matière de fonctionnement et d'organisation, le schéma ci-après présente la gouvernance du contrat telle qu'elle a été imaginée.

Figure 18 : schéma de gouvernance du contrat de rivière Nartuby



* Les collectivités : communes d'Ampus, Châteaudouble, Draguignan, Montferrat, la Motte, le Muy, Trans-en-Provence.
 * Les gestionnaires de canaux : ASL du canal gravitaire Rebouillon Draguignan, ASA Fontignon, ASF Trans en Provence
 * La CA 84 participe également au copartage d'une action du contrat de rivière

Source : IREEDD

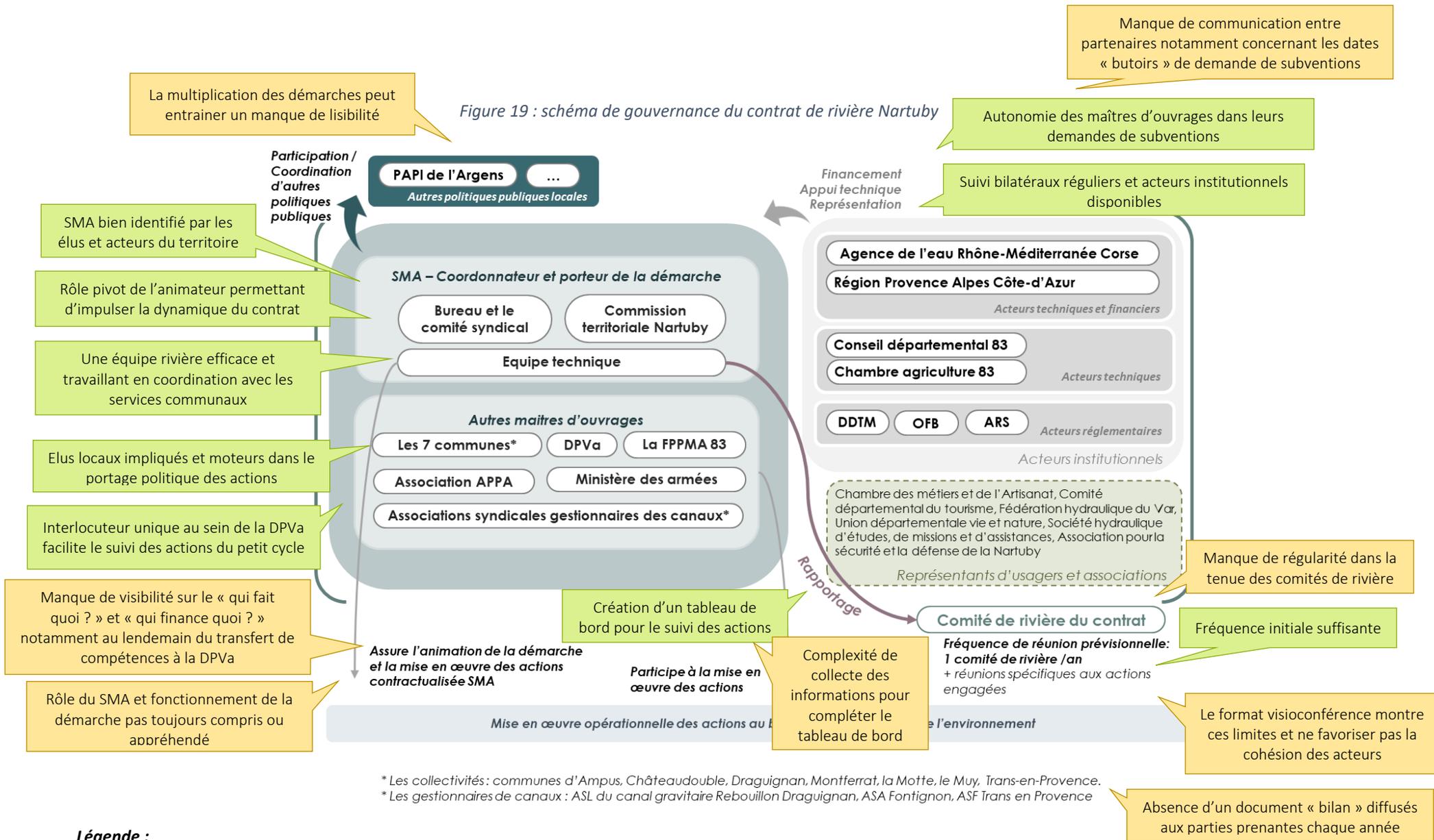
L'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau présentés à la section 2.1 siègent au comité de rivière. Ces derniers sont complétés par les représentants des associations et institutions locales (chambre des métiers et de l'artisanat, comité départemental du tourisme, fédération hydraulique du Var, etc.).

Le comité de rivière qui se réunit une fois par an pour présenter et échanger sur le bilan annuel du contrat. Ce rapportage est alimenté par les maîtres d'ouvrages et la restitution est assurée par l'équipe technique au sein du SMA.

Depuis le lancement de la démarche, le comité de rivière s'est réuni 2 fois.

En complément de ces réunions annuelles, des comités techniques ou de pilotage réunissent les partenaires autour des études et travaux stratégiques réalisés dans le cadre du contrat de rivière.

Tel qu'organisé, le fonctionnement du contrat de rivière présente un ensemble de bénéfices et d'axes d'améliorations résumés dans le schéma ci-dessous. Ces éléments sont issus des échanges avec les parties prenantes du contrat.



Source : IREDD

Globalement, on note que :

- **Le pilotage du contrat permet la mise en œuvre d'une démarche efficace**, la répartition des missions est adéquate vis-à-vis des compétences techniques, les acteurs institutionnels se montrent disponibles.
- **L'important travail des partenaires mené pour faire émerger la démarche et pour l'animer a été souligné. Cela a d'autant plus été réalisable par la structuration et le renforcement progressif des équipes techniques** ainsi que leur maintien dans le temps, à la fois du côté du SMA et du côté de la DPVa.
- **Des pistes d'amélioration sont néanmoins identifiées**, notamment pour :
 - o Renforcer la lisibilité et la visibilité de la démarche auprès des acteurs locaux : on note une compréhension du fonctionnement du syndicat et/ou de la démarche contrat de rivière à géométrie variable. Cette méconnaissance de la structure auprès des acteurs locaux peu limiter la connaissance et l'appropriation du contenu du contrat de rivière.
 - o Renforcer l'efficacité de la coordination et fédérer les acteurs du territoire : dans le cadre du second contrat de rivière porté par le SMA sur la Nartuby, la mise en place d'une gouvernance concertée s'est réaffirmée. Si celle-ci s'est effectivement mise en place, certains acteurs sont absents de ces instances (il a par exemple été fait le choix de n'inscrire que la fédération hydraulique du Var au comité de rivière et non l'ensemble des associations gestionnaires de canaux), ce qui peut là encore limiter la mise en œuvre de la démarche.
 - o Communiquer annuellement sur les réalisations et les fonds engagés pour fédérer et impulser la mise en œuvre des actions dans un objectif de transparence et d'amélioration de la circulation de l'information.

Ces éléments permettront ainsi d'accroître l'intensité des actions à engager afin de pérenniser la protection des milieux aquatiques.

5.2. APPRECIATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

5.2.1 Appréciation de l'atteinte des objectifs initiaux

Pour rappel, les 5 enjeux du contrat de rivière ont été déclinés en 19 objectifs opérationnels présentés au Tableau 6 : enjeux et objectifs du contrat de rivière. Ces objectifs n'ont pas systématiquement fait l'objet d'objectifs chiffrés. Dans ce cas, une analyse qualitative permet d'apprécier en partie l'atteinte (ou non) des objectifs. Le présent tableau s'appuie sur le tableau de bord environnemental réalisé à l'écriture du contrat de rivière.

Tableau 19 : appréciation de l'atteinte des objectifs à mi-parcours du contrat de rivière

| Objectifs opérationnels | Appréciation de l'atteinte des objectifs | | |
|---|--|--|--|
| | A.G* | Indications quantitatives | Indications qualitatives |
| Enjeu 1 : Qualité - Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau | | | |
| Poursuivre les efforts sur l'amélioration de l'assainissement domestique collectif et non collectif | | ✓ 2 déversoirs d'orages ont été créés, plusieurs linéaires de réseaux réhabilités ce qui réduit les risques de pollutions vers la ressource. | Plusieurs actions sont en cours de réalisation, ayant d'ores-et-déjà permis d'améliorer l'état des réseaux. Pour autant, le constat de non-conformité de certaines STEP est reconduit et les pollutions perdurent. |
| Améliorer la gestion qualitative des eaux pluviales | | ✗ 6/7 schémas directeurs à jour, éléments similaires à la situation avant contrat. | La mise à jour du schéma directeur eaux pluviales de Châteaudouble/Draguignan et la réalisation du schéma directeur à l'échelle intercommunale sont envisagés pour la période 2023/2024. |
| Réduire les rejets d'eaux usées d'origine industrielle et artisanale | | / | L'état des lieux des pollutions toxiques potentielles réalisé ainsi que les campagnes RSDE |

| Objectifs opérationnels | Appréciation de l'atteinte des objectifs | | |
|--|--|---|--|
| | A.G* | Indications quantitatives | Indications qualitatives |
| | | | par le délégataire. D'après les résultats du suivi qualité de l'eau, les rejets perdurent. |
| Limiter les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole | | | Les diagnostics et actions de sensibilisation initialement prévues n'ont à ce jour pas été engagés. Des sessions de formations sont prévues en 2024. |
| Protéger les ressources d'eau potable | | | Les travaux n'ont pas été engagés. |
| Réaliser le suivi de la qualité des eaux superficielles | | ✓ 8 campagnes réalisées et 12 secteurs suivis ayant conduit à un rapport annuel sur la qualité des eaux en 2021 et 2022. | / |
| Enjeu 2 : Quantité - Garantir l'ensemble des usages de l'eau par une utilisation raisonnée et un suivi optimal de la ressource | | | |
| Améliorer la gestion de la ressource en eau | | ✓ 2/3 études stratégiques réalisées et des travaux de réhabilitation du canal de Fontigon terminés ayant permis de réduire les fuites de l'infrastructure. | La totalité des canaux du territoire ne sont pas équipés en dispositifs de mesures et de régulation des débits. |
| Sécuriser l'approvisionnement en eau | | <p>✓ Une amélioration des rendements est appréciée depuis le diagnostic initial (voir éléments ci-après, au point suivant).</p> <p>✗ L'indice d'avancement de protection des ressources par commune est stable.</p> | Le programme d'actions portant sur les travaux de réseaux AEP les communes de Draguignan et Trans-en-Provence n'ayant pas été engagés, cela limite l'atteinte des objectifs. |
| Enjeu 3 : GEMAPI - Redonner à la Nartuby et à ses affluents un fonctionnement plus naturel et façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient | | | |
| Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides | | ✓ 2/2 études réalisées ou en cours. On recense un apport en matière de connaissance significatif (étude EBF, étude sur les zones humides). | ✗ L'absence de travaux de restauration des habitats piscicoles limite la restauration des fonctionnalités de ces espaces. |
| Entretien, préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatiques et les zones protégées | | ✓ 1 300 m ² de ripisylve restaurés et 31 ha de surfaces d'espèces invasives supprimées. | |
| Réduire l'impact des écoulements rapides de crue sur les milieux aquatiques et anthropiques | | ✓ 44 embâcles évacués depuis 2019 et 510 recépages ou abattages préventifs pour prévenir le risque d'embâcles et limiter l'érosion des berges. | L'opérationnalité de l'équipe rivière a été soulignée. |
| Alerte et gestion de crise | | | |
| Améliorer la connaissance et la conscience du risque, prendre en compte ce risque dans l'urbanisme | | Ces objectifs apparaissent comme transversaux aux interventions du SMA et vont au-delà du strict contrat de rivière. Ces derniers n'ayant pas fait l'objet d'indicateurs de suivi dans le cadre du contrat, une appréciation de leur atteinte n'est pas proposée. | |
| Enjeu 4 : Patrimoine - Faire découvrir la Nartuby à travers son patrimoine écologique et bâti | | | |

| Objectifs opérationnels | Appréciation de l'atteinte des objectifs | | |
|---|--|---|---|
| | A.G* | Indications quantitatives | Indications qualitatives |
| Développer la pédagogie de l'environnement à travers la mise en valeur de certains sites | | ✓ 1 site réhabilité (source de la Noria) | Un site en cours de réhabilitation (avant-projet réalisé sur le moulin de Pizay situé sur la commune de la Motte à proximité de la Nartuby). |
| Intégrer la découverte de la rivière dans la stratégie touristique locale | | ✓ 2,6 km aménagés (secteur de Draguignan-Rebouillon) | Des difficultés à l'échelle communale ont été relevées pour finaliser certaines actions. Une réflexion devra être menée à l'échelle de l'intercommunalité dans le cadre de la phase prospective de la présente mission pour confirmer ces éléments. |
| Enjeu 5 : Animation - Faire connaître, suivre et appliquer la démarche de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques | | | |
| Animer et suivre la procédure | | 2/3 réunions d'instances de pilotages organisées (67%) | / |
| Impliquer le public au sens large | | ✗ 0 actions de sensibilisation réalisées fin 2022. 0 personnes concernées. | Les actions de sensibilisation ne se concrétiseront qu'à partir de mi-2023. |
| Participer aux outils de planification pour tendre vers une politique concertée de l'eau sur le territoire | | Organisation de 7 réunions d'informations autour de la démarche. | Participation de l'animateur à d'autres réunions dans le cadre de politiques locales. |

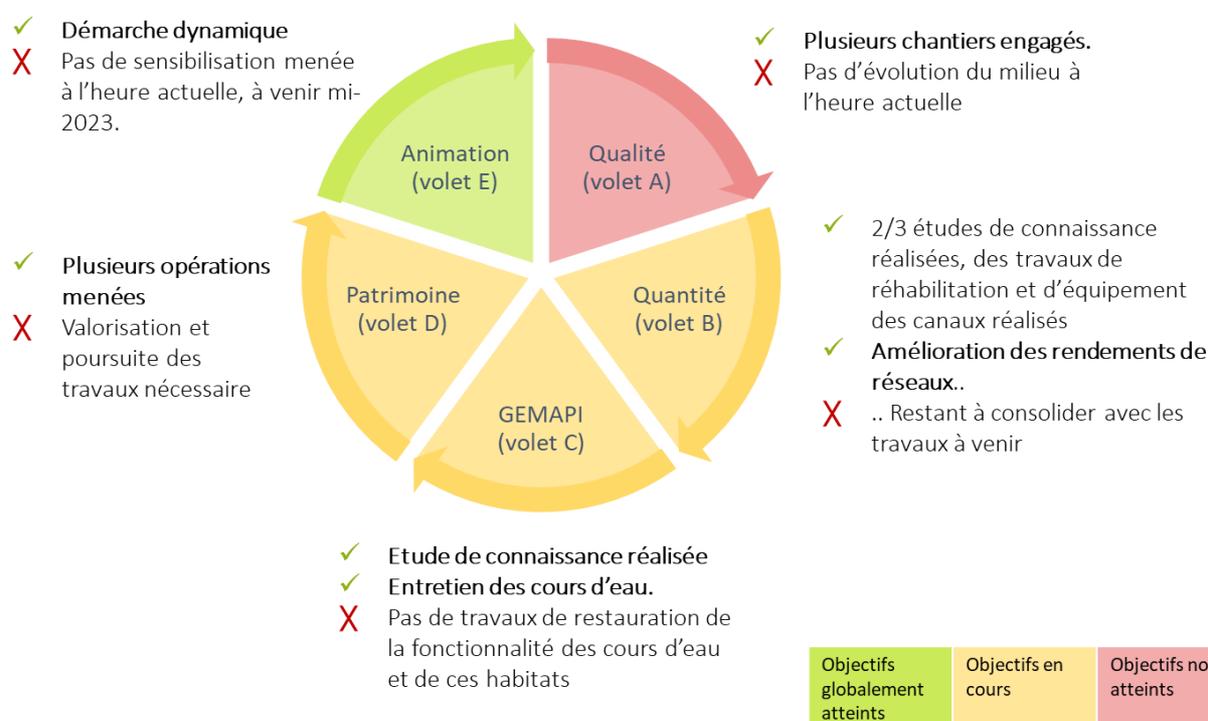
Note de lecture : A.G = appréciation générale

Légende « A.G » = appréciation générale*

| | |
|--|------------------------------------|
| | L'objectif est globalement atteint |
| | L'objectif est en cours |
| | L'objectif n'est pas atteint |

En résumé, le schéma suivant présente un aperçu synthétique de l'atteinte des objectifs par volet.

Figure 20 : appréciation des objectifs à mi-parcours du contrat de rivière - synthèse



Source : IREEDD

La démarche est dynamique et a su s'adapter aux évolutions institutionnelles qui ont rythmées ces premières années de mise en œuvre. **Les objectifs sont majoritairement en cours de réalisation, et nécessitent de poursuivre les efforts engagés sur le bassin versant.**

5.2.2 Actualisation du diagnostic du territoire

Parmi les études de connaissances réalisées sur le bassin de la Nartuby, le suivi qualité mené par le SMA sur les eaux superficielles en complément du suivi de l'AERMC met en évidence une dégradation du milieu depuis 2019, notamment en raison des assecs importants sur les deux dernières années écoulées.

Pourquoi suivre et améliorer l'état de la qualité des eaux superficielles et souterraines de la Nartuby ?

- Pour garantir une eau de qualité à tous les usages

Sur le bassin de la Nartuby, les eaux destinées à la consommation humaine sont essentiellement d'origine souterraine. Les eaux prélevées par les 7 communes principales du bassin trouvent leur origine dans les sources et forages en nappe karstique. Pour satisfaire la demande en eau potable du bassin, des volumes supplémentaires sont importés, prélevés quant à eux à l'extérieur du bassin de la Nartuby.

Ces eaux sont traitées avant d'être distribuées. Disposer d'une eau de qualité suffisante dans les nappes et cours d'eau constitue un atout sanitaire, environnement et économique (réduction des coûts de traitement de l'eau brute).

Les eaux superficielles permettent d'alimenter d'autres usages économiques et domestiques, notamment par les canaux historiquement présents sur le territoire.

Les eaux superficielles sont également le support d'activités récréatives. Ces activités sont peu développées sur le bassin. Pour autant, sur le territoire de la Nartuby, on recensait 3 associations d'adhérents pêcheurs jusqu'à récemment où l'une d'entre elles a été dissoute en raison de la dégradation du milieu ayant conduit à l'abandon de l'usage récréatif par une partie de la population. La pêche requiert une eau de qualité pour être pratiquée dans un milieu riche en espèces piscicoles.

- Pour préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques

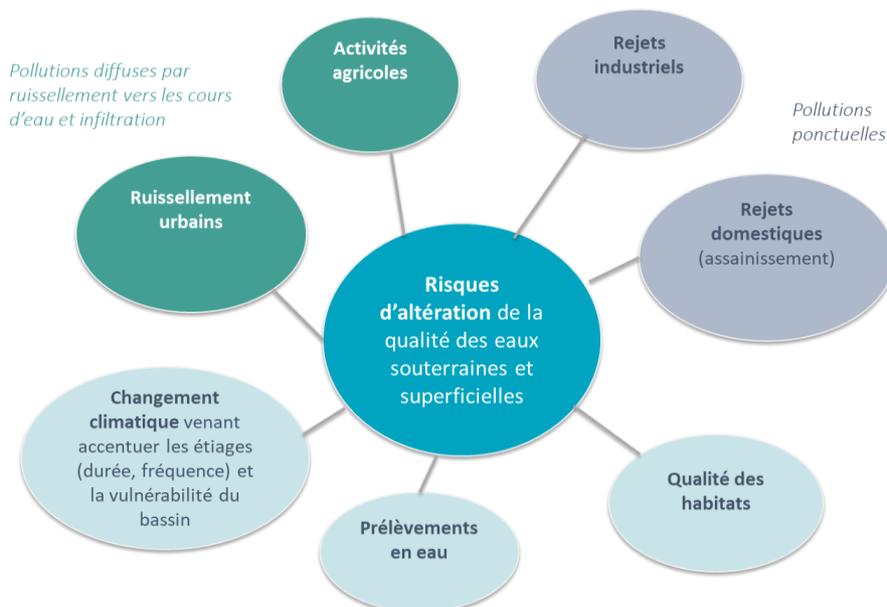
Un cours d'eau exempt de substance toxique garantit la présence d'une biodiversité riche et variée. Les milieux aquatiques du bassin de la Nartuby sont de qualité hétérogène, avec des secteurs considérés en bon état depuis 2015, des secteurs particulièrement dégradés, milieux récepteurs de pollutions diverses et de tension hydrique importante qui influent sur la qualité écologique et chimique de l'eau.

A noter que si la variabilité des caractéristiques chimiques et écologiques des rivières est en partie naturelle, elle peut être fortement accentuée par les activités humaines. Un suivi est donc nécessaire pour mesurer la qualité des eaux, leur évolution, et réagir rapidement pour sa reconquête en cas de dégradation.

Quelles pressions peuvent altérer la qualité des eaux ?

Le schéma suivant présente les différents risques pouvant influencer sur la qualité des eaux souterraines et superficielles.

Figure 21 : risques d'altération de la qualité des eaux souterraines et superficielles sur le bassin



- Les rejets liés aux activités domestiques et industrielles

7 stations d'épuration sont recensées sur le périmètre, représentant une capacité épuratoire totale de près de 86 875 Equivalent-Habitants (EH).

Plusieurs systèmes d'assainissement ont été déclarés non conformes en 2021, comme en témoigne le tableau suivant. En ce sens, les pressions exercées sur les milieux récepteurs perdurent.

Tableau 20 : mise à jour de la conformité des STEP sur le bassin

| Ouvrage | Type de traitement | Capacité nominale (EH) | Milieu récepteur | Conformité (données 2021) – qualité des rejets |
|------------------------------|--------------------------|------------------------|------------------------------|--|
| Draguignan-Trans en Provence | Boue activées | 70 000 | Nartuby | Conforme |
| Ampus village | Lit bactérien | 1 350 | Nartuby Ampus via une ravine | Conforme |
| Montferrat-Châteaudouble | Boues activées | 6 300 | Nartuby | Non conforme |
| Montferrat-Canjuers | Boues activées | 5 850 | Nartuby | Conforme |
| Rebouillon | Lit bactérien | 125 | Nartuby | Conforme |
| Ampus Lentier | Filtre planté de roseaux | 250 | Nartuby Ampus via vallon sec | Conforme |
| La Motte | Boues activées | 3 000 | Clastron | Non conforme |

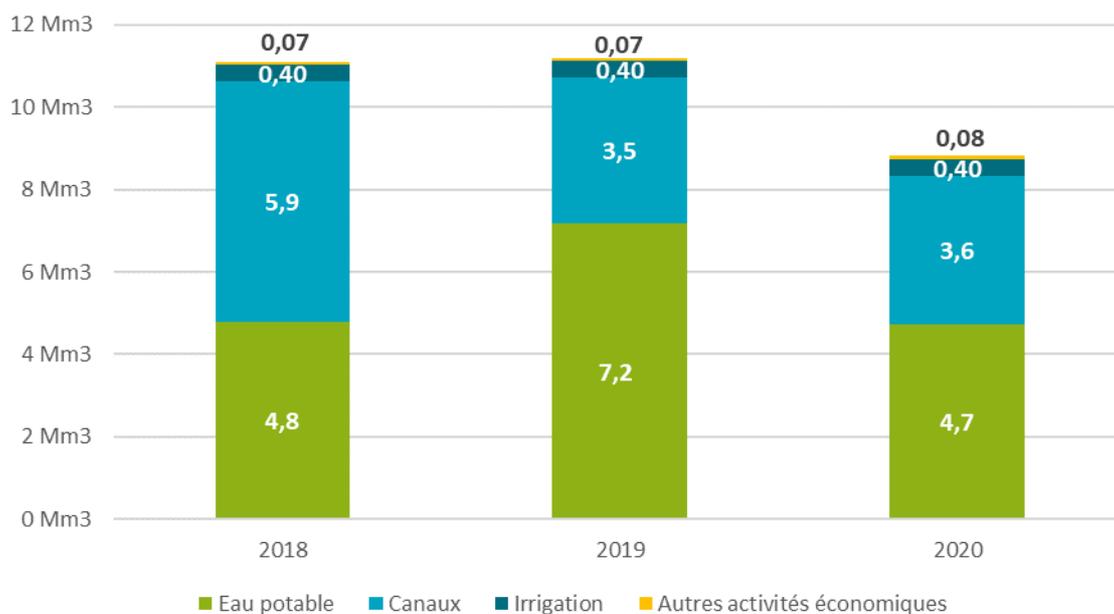
Source : d'après des données actualisées de l'étude suivi qualité et de l'observatoire de l'assainissement collectif.

- Les prélèvements

Les prélèvements diminuent le débit naturel des cours d'eau et le niveau des réservoirs, réduisant leur capacité de dilution et d'autoépuration, aggravant les impacts des pollutions diffuses et ponctuelles.

Le schéma suivant présente la répartition annuelle des prélèvements entre 2018 et 2020.

Figure 22 : répartition des volumes prélevés par usages principaux sur le bassin



Source : BNPE, 2018-2020. Note de lecture : ne sont pas intégrés ici les volumes prélevés associés aux eaux turbinées car ils sont restitués aux milieux.

Sur les trois dernières années, les volumes prélevés sont globalement stables. On note toutefois une légère augmentation générale depuis le diagnostic initial qui estimait à près de 4,5Mm³ les volumes prélevés à destination de l'eau potable. Les données BNPE ont été valorisées pour assurer une comparaison avec les éléments du diagnostic initial : les comparaisons sont plus hasardeuses lorsque les sources de données ne sont pas similaires. Pour autant, les enseignements de ce graphique devront être confirmés avec l'étude de connaissances des volumes prélevables sur le bassin versant puisque les données BNPE ne prennent en compte que les volumes prélevés déclarés auprès de l'Agence de l'eau.

Sur les 7 communes principales du bassin, les prélèvements destinés à l'eau potable sont majoritaires par rapport aux autres usages en présence (4,7 Mm³ prélevés en 2020).

Les performances des réseaux AEP sont bonnes dans l'ensemble. Le tableau suivant propose une comparaison des rendements actuels et initiaux.

Tableau 21 : rendements de réseaux AEP sur le bassin

| Commune | SDAEP | Diagnostic initial | | Diagnostic actuel | | Evolution du rendement entre 2016 et 2021 |
|---------------|-------|--------------------|-----------------|-------------------|---------------------------|---|
| | | Rendement 2016 | Rendement cible | Rendement 2021 | Rendement cible atteint ? | |
| Ampus | 2018 | 64,9% | 65,7% | 78% | ✓ | +7% |
| Montferrat | 2007 | 57% | 66,7% | 59% | ✗ | +2% |
| Châteaudouble | 2007 | 57,4% | 66,9% | 74% | ✓ | +17% |
| Draguignan | 2001 | 85% | 71% | 88% | ✓ | +3% |
| Trans-en-Prv | 2012 | 66,4% | 69,9% | 66% | ✗ | / |
| La Motte | 2011 | 74% | 68,7% | 85% | ✓ | +9% |
| Le Muy | non | 75,1% | 70,4% | 77% | ✓ | +2% |

Source : IREEDD, d'après les documents du contrat (tome 1) et des données des rapports sur le prix et la qualité des services (RPQS) 2021 pour le diagnostic actuel.

L'ensemble des réseaux se sont maintenus en l'état et 85% d'entre eux ont vu leur rendement progressé entre 2016 et 2021. Les efforts réalisés par ces dernières années par les communes et l'intercommunalité permettent de réduire les fuites sur les réseaux et tendre vers une gestion plus raisonnée de la ressource. Cette amélioration des rendements de réseaux restent à consolider à l'aide des travaux à venir menés par la DPVa.

- Les pollutions diffuses par ruissellement vers les cours d'eau et infiltration

Les ruissellements urbains restent une source importante de pollution à l'origine d'une dégradation de l'état chimique des eaux (ruissellement sur les infrastructures routières). Parmi les paramètres déclassants récurrents sur le territoire, on retrouve le benzo(a)pyrène, un HAP produit lors de combustions incomplètes ou bien en lien avec le goudron de houille.

S'agissant des pollutions diffuses d'origine agricole, le suivi qualité révèle une pression hétérogène en matière de pesticides sur le bassin : sur les stations du bassin versant de la Nartuby dans lesquelles les pesticides ont été recherchés, le nombre de molécules différentes détectées par station varie entre 1 et 9. Parfois en concentration importante par rapport aux seuils réglementaires et à la limite de potabilisation, les niveaux de contamination apparaissent ainsi comme importants.

- La qualité des habitats

Le contexte piscicole est décrit comme très perturbé dans le Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources halieutiques et piscicoles (PDPG, 2018). Seul le secteur amont est signalé comme conforme et équilibré avec une bonne représentation de l'ensemble des cohortes. Les prélèvements d'eaux souterraines, les ouvrages transversaux, l'artificialisation du lit et l'état de la ripisylve sont cités comme altérations majeures et prioritaires.

Le suivi qualité des eaux superficielles met en évidence des indices biologiques moyens à médiocres, impactant directement l'état écologique.

Le bassin versant est également soumis à des pressions en matière de continuités écologiques et de morphologies, qui viennent altérer l'état général de la ressource.

- Les effets du changement climatique

Inquiétude partagée sur le bassin versant, les effets du changement climatique constituent un risque supplémentaire pour les milieux aquatiques. Sur le territoire, on peut s'attendre à ce que les périodes d'étiages soient accentuées en fréquence et dans la durée. Le changement climatique contribue également à accroître la vulnérabilité des usages en présence sur le bassin de par la réduction de la disponibilité de la ressource et l'accroissement des conflits d'usages.

5.3. PERSPECTIVES

Cette section propose une synthèse de l'ensemble des enseignements du bilan à mi-parcours. Pour cela, nous proposons une restitution sous la forme d'un tableau (section 5.3) suivie d'une série de recommandations opérationnelles visant à améliorer le fonctionnement de la démarche (section 5.3.2).

L'ensemble de ces éclairages ont été présentés en COTECH de restitution du bilan à mi-parcours organisé en juin 2023.

5.3.1 Synthèse du bilan à mi-parcours

Le tableau ci-après présente une synthèse des éléments à retenir du bilan à mi-parcours.

Tableau 22 : synthèse des succès et difficultés du bilan à mi-parcours

| Succès | Difficultés |
|--|---|
| Diagnostic, enjeu et calibrage de l'action | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le contenu du contrat de rivière est en adéquation avec les enjeux du territoire. Le contenu est cohérent par rapport • La programmation et le portage prévu initialement était ambitieux, compte tenu du nombre de parties prenantes et des montants à engager. | <ul style="list-style-type: none"> • Si le caractère multithématique est identifié comme une force, il peut également se traduire par des difficultés : il peut être complexe d'agir efficacement sur l'ensemble des volets au regard des moyens financiers et humains limités. |

| Succès | Difficultés |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • La programmation s'avère ambitieuse, d'autant plus au regard de la multiplicité des enjeux et de la volonté d'y apporter des réponses simultanées. • L'ambition a pu être réhaussée avant la signature du contrat du fait d'un délai supplémentaire accordé par l'Agence de l'eau permettant l'intégration d'actions stratégiques pour le territoire. • Le contrat de rivière est un outil pertinent vis-à-vis de la déclinaison du SDAGE, de son PDM et du PAOT du Var. | <ul style="list-style-type: none"> • Une seule action s'est révélée peu adaptée aux besoins en matière d'intervention et n'a pas été engagée. |
| Dynamique et mise en œuvre technique des actions | |
| <ul style="list-style-type: none"> • La démarche est dynamique et structurée autour d'acteurs impliqués et sensibilisés aux enjeux du territoire. • Le contrat de rivière est reconnu et apprécié pour fédérer les acteurs du territoire autour d'objectifs partagés. • La taille réduite du bassin versant facilite la dynamique. • Le contrat de rivière a permis la réalisation d'actions « phares », notamment l'étude EBF qui a permis d'engager des réflexions communes entre élus sur un sujet environnemental en lien avec l'aménagement du territoire. • Le contrat de rivière est apprécié pour faciliter l'accès aux subventions et reconnaître l'engagement des partenaires publics. | <ul style="list-style-type: none"> • On pourrait regretter un contrat de rivière à « deux vitesses » en distinguant le dynamisme des actions relevant du petit et du grand cycle de l'eau. Pour autant, les réalisations effectives doivent être resituées dans un contexte d'évolution de la gouvernance et de moyens disponibles. • Compte tenu de la volonté d'agir simultanément sur plusieurs enjeux, on note un manque de temps auprès des maîtres d'ouvrages ayant pu entraîner des difficultés à engager les actions. • S'agissant du petit cycle de l'eau, plusieurs difficultés ont été rencontrées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le transfert de compétence a instauré un certain « décalage » entre les besoins des communes et les besoins de la DPVa : les priorités ne sont pas toujours identiques. ○ Le changement de maîtrise d'ouvrage en cours de contrat a suscité certaines interrogations de la part de la DPVa, désormais engagés sur des actions dont le contenu et l'ambition était actés avant la prise de compétence. ○ Montage financier parfois difficile à supporter par les maîtres d'ouvrages en raison du reste à charge important pour les actions d'investissement, qui requiert une priorisation des interventions. ○ Plusieurs demandes de subventions n'ont pas été menées telles qu'initialement dimensionnées. • L'AERMC peut rencontrer des difficultés à piloter sa programmation financière lorsque des engagements, donc des fonds, sont bloqués et qu'un projet n'aboutit finalement pas. • Sans pour autant maîtriser ces facteurs, la pandémie de COVID-19 et les changements de mandatures ont influé sur la dynamique. |
| Fonctionnement | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le SMA s'avère être facilitateur et disponible pour le déploiement du contrat de rivière : la présence | <ul style="list-style-type: none"> • Le rôle du SMA et le fonctionnement de la démarche n'est pas toujours compris ou |

| Succès | Difficultés |
|--|---|
| <p>d'un animateur assurant le suivi de la démarche facilite son émergence et l'entretien de la dynamique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interlocuteur unique au sein de la DPVa facilite le fonctionnement et le suivi de la démarche pour ce qui relève des actions du petit cycle de l'eau. • Représentativité des acteurs suffisamment exhaustive. | <p>appréhendé, notamment auprès des parties prenantes ponctuellement mobilisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de régularité dans la tenue des comités de rivière a été relevé. Pour autant, ce constat doit être mis en perspective avec la volonté du SMA de ne pas sur mobiliser les acteurs du territoire. • S'agissant de la complétion du tableau de bord, il est parfois difficile de collecter l'ensemble des informations. Les turn-over des agents ne facilitent pas la capitalisation de l'information et peuvent conduire à la perte d'informations, notamment sur l'historique de la démarche. |
| Communication | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Les informations sont régulièrement diffusées par le SMA et les partenaires se sentent globalement suffisamment associés. • Les réunions d'informations organisées par le SMA pour favoriser l'appropriation de la démarche notamment auprès des élus et équipes techniques de la DPVa sont utiles. | <ul style="list-style-type: none"> • Un manque de communication auprès de certains partenaires est relevé, ce qui limite l'acceptabilité et l'appropriation de la démarche. |

Source : IREEDD

5.3.2 Recommandations sur le fonctionnement de la démarche

Cette section propose une série de recommandations portant sur les sujets et les priorités à donner dans le cadre de la seconde phase du contrat de rivière. Cette approche se veut opérationnelle.

Tableau 23 : recommandations en matière de fonctionnement du contrat de rivière

| Actions | Priorité |
|---|----------|
| Gouvernance et communication | |
| Partager et valoriser les réalisations annuelles via l'émission d'un document succinct, faisant le bilan de la démarche en 4 ou 5 indicateurs clés permettraient de donner à voir l'avancement du contrat de rivière. | 1 |
| Réunir régulièrement les instances de concertation en présentiel doit être privilégié, quitte à repenser le format des réunions pour faciliter les échanges et la cohésion des territoires. A défaut de mobiliser le comité rivière, des commissions thématiques pourraient être organisées, permettant de travailler en groupe réduit et libérer la parole des participants. | 1 |
| L'utilité des réunions d'informations organisées par le SMA auprès de la DPVa pour présenter et faciliter l'appropriation de la démarche du contrat de rivière a été avérée. Elargir ces réunions d'informations aux gestionnaires de canaux pour faciliter leur adhésion au dispositif s'inscrirait dans la continuité des réalisations et permettrait de limiter les difficultés rencontrées. | 1 |
| Le rôle pivot du SMA entre maître d'ouvrages et partenaires financiers mériterait d'être exploité d'avantage, notamment pour mieux communiquer sur les échéances des partenaires financiers et ainsi éviter les éventuels désengagements suite à un dépassement d'une échéance en matière de recours aux subventions. Cette initiative pourrait prendre la forme d'une veille sur quelques actions stratégiques. | 1 |
| La préservation et le développement des échanges entre co-maitres d'ouvrages, via notamment les retours d'expériences vis-à-vis de la mise en œuvre technique d'actions novatrices semble essentielle pour capitaliser sur les réalisations individuelles, garantir l'efficacité de l'action et éviter les éventuels écueils. | 2 |
| Axes d'interventions | |

| Actions | Priorité |
|---|----------|
| Le bilan à mi-parcours constitue un « point d'étape » entre deux phases de programmation et permet de faire le point sur les actions engagées, les difficultés rencontrées et les volontés de poursuivre l'action sur un territoire. Il apparaît pertinent de profiter de l'opportunité de ce bilan pour redéfinir les priorités en concertation avec les maîtres d'ouvrages et partenaires financiers , à fortiori dans la mesure où les gouvernances locales ont évolué en cours de contrat. | 1 |
| La phase 1 du contrat de rivière a permis la concrétisation de plusieurs études de connaissances à l'échelle du bassin versant Nartuby. La nécessité d'exploiter ces dernières pour concrétiser les enseignements et consolider l'effort engagé s'avère primordiale pour la seconde phase du contrat. | 1 |
| Moyens humains et financiers | |
| Afin d'assurer la mise en œuvre d'une démarche optimale et efficace, le dimensionnement d'ambitions réalistes au regard des moyens humains et des compétences mobilisables par les acteurs est indispensable. | 1 |

Source : IREEDD

6. BIBLIOGRAPHIE

Diagnostic et documents initiaux du contrat de rivière Nartuby, SMA, 2018-2019.

Données publiques issues de SISPEA et de la BNPE, données les plus actualisées disponibles (2020 et 2021).

Note stratégie relative au plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) de la MISEN du Var, 2017.

Rapport sur le prix et la qualité des services eau potable, DPVa, 2021.

Rapport sur le prix et la qualité des services assainissement, DPVa, 2022.

Rapports d'activités du service public d'assainissement non collectif (SPANC), DPVa, 2021 et 2022.

Rapports produits dans le cadre des études inscrites au contrat de rivière Nartuby :

- Etude de caractérisation des ressources souterraines du bassin versant de la Nartuby et définition des zones de sauvegarde, Antea, 2021-2022.
- Délimitation de l'espace de bon fonctionnement de la Nartuby, Cereg, 2022.
- Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles : bassin versant de la Nartuby, résultats de synthèse de l'année 2021, Maison Régionale de l'eau, avril 2022.
- Délimitation de l'espace de bon fonctionnement de la Nartuby, CEREG, rapports de phase 1 à 6, 2021-2022.

SDAGE Rhône-Méditerranée : cycle 2016-2021 et 2022-2027, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

7.ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAILS DES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE

Tableau 24 : détails des actions prévisionnelles à l'écriture du contrat de rivière 2020-2025

| Volet | N° | Intitulé de l'action | MO |
|----------------|-----------------|---|---|
| QUALITE | | | |
| A | A1.1 | Anticipation de la prise des compétences eau et assainissement | DPVa |
| | A1.2 | Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence | DPVa / Draguignan / Trans-en-Provence |
| | A1.3 | Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie: réduction des eaux claires parasites | DPVa / SMA / Draguignan / Trans-en-Provence |
| | A1.4 | Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan - Trans en Provence | Draguignan / Trans en Provence / SIVU |
| | A1.5 | Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence | Trans en Provence / DpVa |
| | A1.6 | Extension du réseau d'eaux usées sur la commune d'Ampus | Ampus / DpVa |
| | A1.7 | Amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers | Etat - Ministère des Armées |
| | A1.8 | Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon | SIVOM de Callais - Commune de Châteaudouble |
| | A1.9 | Entretien du réseau d'assainissement de la Motte pour prévenir la production de sulfure d'hydrogène | La Motte / DpVa |
| | A1.10 | Contrôle et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif | DPVa |
| | A2.1 | Elaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales | DPVa |
| | A2.2 | Elaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales intercommunal | DPVa |
| | A3.1 | Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Provence et Draguignan | Draguignan / Trans en Provence / SIVU / DpVa / Chambre du commerce et chambre des métiers et de l'artisanat |
| | A4.1 | Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du BV et accompagnement des exploitants à modifier leurs pratiques culturales | SMA / Chambre d'agriculture |
| | A5.1 | Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement | SIVOM de Callas / DpVa |
| | A6.1 | Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du BV de la Nartuby | SMA |
| | QUANTITE | | |
| B | B1.1 | Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby et création d'un réseau de suivi continu des niveaux piézométriques | SMA / Communes / DpVa |
| | B1.2 | Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude) | SMA / ASP, collectivités |
| | B1.3 | Mise en place de dispositifs de mesure et de régulation sur les canaux d'irrigation | ASL du canal gravitaire Rebouillon Draguignan - ASF Trans en Provence |
| | B1.4 | Travaux de réhabilitation du canal de Fontignon | ASA Fontignon |

| Volet | N° | Intitulé de l'action | MO |
|-------------------|------|---|---|
| | B1.5 | Création d'une ASP sur la commune de la Motte | ASP |
| | B1.6 | Etude globale sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau de la ville de Draguignan | Draguignan |
| | B2.1 | Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour la commune d'Ampus | Ampus |
| | B2.2 | Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence | Trans en Provence / DPVa |
| | B2.3 | Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan | Draguignan |
| GEMAPI | | | |
| C | C1.1 | Détermination d l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial | SMA |
| | C1.2 | Etude stratégique à l'échelle du BV sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides | SMA |
| | C1.3 | Elaboration d'une stratégie de gestion foncière | SMA |
| | C1.4 | Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices | FVPPM |
| | C1.5 | Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby | FVPPM |
| | C2.1 | Définition d'un plan d'intervention pour la restauration du cordon rivulaire et des habitats (intégrant l'élaboration d'une stratégie des espèces végétales envahissantes menaçant le biodiversité) | SMA |
| | C2.2 | Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique | SMA |
| PATRIMOINE | | | |
| D | D1.1 | Inventaire des sites d'intérêt patrimonial en rapport avec le milieu aquatique | SMA / Chambre des Métiers et de l'Artisanat |
| | D1.2 | Réhabilitation et mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial | Association APPA |
| | D1.3 | Réhabilitation et mise en valeur de sites patrimoniaux liés à l'eau sur La Motte | La Motte |
| | D2.1 | Valorisation et aménagement touristique des gorges de la Nartuby à Trans-en-Provence | DPVa |
| | D2.2 | Réalisation d'un parcours en vélo au contact de la Nartuby | DPVa et communes Draguignan, Ampus, Châteaudouble |
| | D2.3 | Réhabilitation d'un circuit de l'eau à Montferrat | Montferrat |
| ANIMATION | | | |
| E | E1.1 | Animation et suivi du contrat de rivière | SMA |
| | E1.2 | Evaluation du contrat | SMA |
| | E2.1 | Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement | SMA |
| | E2.2 | Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population) | SMA / FDPMA du Var |
| | E3.1 | Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets d'aménagement du territoire, environnementaux et touristiques | SMA |

Source : documents du contrat de rivière Nartuby 2020-2025

ANNEXE 3 : BILAN TECHNIQUE PAR ACTION

Tableau 25 : détails du bilan technique à mi-parcours du contrat de rivière Nartuby

| Volet | N° | Intitulé de l'action | MO | Taux d'avancement de l'action (phase 1) | | | | | Remarques | |
|----------------|------|--|---|---|------|-----|-----|------|-----------|--|
| | | | | 0% | ≤25% | 50% | 75% | 100% | | |
| QUALITE | | | | | | | | | | |
| A | A1.1 | Anticipation de la prise des compétences eau et assainissement | DPVa | | | | | | X | Réalisation de l'étude prospective de transfert de la compétence eau et assainissement et mutualisation de la gestion matrimoniale via un outil de gestion. Action indépendance du contrat de rivière car inscrite pour mémoire. |
| | A1.2 | Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence | DPVa / Draguignan / Trans-en-Provence | | X | | | | | Action en cours, création et équipements des déversoirs d'orage budgété en 2023 par la DPea. |
| | A1.3 | Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie : réduction des eaux claires parasites | DPVa / SMA / Draguignan / Trans-en-Provence | | | X | | | | Action en cours, réhabilitation des réseaux communaux de Trans-en-Provence budgété en 2023 par la DPea. Réhabilitation de réseaux de transfert d'assainissement collectif réalisée en 2021. |
| | A1.4 | Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan - Trans en Provence | Draguignan / Trans en Provence / SIVU | | | | X | | | Action en cours, en partie réalisée par la DPea. |
| | A1.5 | Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence | Trans en Provence / DPea | | | | X | | | Action en cours, finalisation de l'extension du réseau d'eaux usées de St Victor et Cassivet budgété en 2023 par la DPea. |
| | A1.6 | Extension du réseau d'eaux usées sur la commune d'Ampus | Ampus / DPea | | | | | | X | Action réalisée et travaux engagés en 2019 (assainissement RD 2149). Les besoins identifiés sur l'avenue Paul Emile Victor ne se sont pas concrétisés en raison de l'absence de nouvelles ventes / habitations. |
| | A1.7 | Amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers | Etat - Ministère des Armées | | | X | | | | Action en cours en 2023 : les travaux ont été engagés et devrait se terminer d'ici le courant de l'année. |

| Volet | N° | Intitulé de l'action | MO | Taux d'avancement de l'action (phase 1) | | | | | Remarques |
|-----------------|-------|--|---|---|------|-----|-----|------|---|
| | | | | 0% | ≤25% | 50% | 75% | 100% | |
| | A1.8 | Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon | SIVOM de Callais - Commune de Châteaudouble | | | | | X | Travaux de remplacement du sprinkler réalisé en 2021. |
| | A1.9 | Entretien du réseau d'assainissement de la Motte pour prévenir la production de sulfure d'hydrogène | La Motte / DPVa | | | | | X | Action réalisée : curage réalisé autant que de besoin. |
| | A1.10 | Contrôle et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif | DPVa | | | | X | | Action en cours : 99 habitations contrôlées depuis 2019, soit 80% des habitations ANC informées en 2019 au lancement du CT. |
| | A2.1 | Elaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales | DPVa | X | | | | | Lancement de la procédure de consultation regroupant l'action A2.1 et A2.2 début 2023. |
| | A2.2 | Elaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales intercommunal | DPVa | X | | | | | |
| | A3.1 | Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Provence et Draguignan | Draguignan / Trans en Provence / SIVU / DPVa / Chambre du commerce et chambre des métiers et de l'artisanat | | | X | | | Action en cours de réalisation (<i>en attente d'informations plus précises auprès de la DPVa</i>). |
| | A4.1 | Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du BV et accompagnement des exploitants à modifier leurs pratiques culturelles | SMA / Chambre d'agriculture | X | | | | | Décalage dans le temps suite à la mise en place de la convention avec la Chambre d'Agriculture. Convention signée janvier 2023, pas d'actions concrètes réalisées mais cadre d'intervention en cours de construction. |
| | A5.1 | Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement | SIVOM de Callas / DPVa | X | | | | | Action non engagée. |
| | A6.1 | Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du BV de la Nartuby | SMA | | | | | X | Action réalisée : réalisation de 12 points de suivi et 4 campagnes / an entre 2021 et 2022. |
| QUANTITE | | | | | | | | | |
| B | B1.1 | Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby et création d'un réseau de suivi continu des niveaux piézométriques | SMA / Communes / DPVa | | | | | X | Finalisation de l'étude en cours en 2023. |

| Volet | N° | Intitulé de l'action | MO | Taux d'avancement de l'action (phase 1) | | | | | Remarques |
|---------------|------|---|---|---|------|-----|-----|------|--|
| | | | | 0% | ≤25% | 50% | 75% | 100% | |
| | B1.2 | Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude) | SMA / ASP, collectivités | X | | | | | Décalage du calendrier d'exécution en raison de l'action B1.1. Lancement de l'action prévu en 2023. |
| | B1.3 | Mise en place de dispositifs de mesure et de régulation sur les canaux d'irrigation | ASL du canal gravitaire Rebouillon Draguignan - ASF Trans en Provence | | | X | | | Action de mise en conformité des prises d'eau de Draguignan réalisée par l'ASL du canal gravitaire Rebouillon Draguignan, pas de retours par l'ASF de Trans-en-Provence. |
| | B1.4 | Travaux de réhabilitation du canal de Fontignon | ASA Fontignon | | | | | X | Action en cours de finalisation en 2023. Travaux de réhabilitation réalisés |
| | B1.5 | Création d'une ASP sur la commune de la Motte | ASP | X | | | | | Démarche engagée par la commune, en raison du manque d'adhésion locale, la mairie s'est tournée vers la préfecture pour imposer la création d'une association : sans retours depuis 3 ans. |
| | B1.6 | Etude globale sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau de la ville de Draguignan | Draguignan | | | | | X | Etude réalisée entre 2020 et 2022. Une réunion de restitution en 2023 viendra clôturer officiellement l'action. |
| | B2.1 | Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour la commune d'Ampus | Ampus | | | | | X | Action réalisée : création du forage de secours en 2019 et équipement en 2021. |
| | B2.2 | Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence | Trans en Provence / DPVa | X | | | | | Action non engagée mais inscription au budget 2023 de la DPVa pour une partie des travaux. Report en 2nd phase du contrat de rivière. |
| | B2.3 | Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan | Draguignan | X | | | | | Action non engagée. Report en 2 nd phase du contrat de rivière |
| GEMAPI | | | | | | | | | |
| C | C1.1 | Détermination d l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial | SMA | | | | | X | EBF concerté validé en 2022. Décalage de l'action dans le temps mais réalisation des phases fermes de l'étude entre 2021 et 2022. Phase optionnelle de l'étude en cours en 2023 consistant en la mise en place d'un dossier de déclaration (pour anticiper les travaux à venir en 2024). |

| Volet | N° | Intitulé de l'action | MO | Taux d'avancement de l'action (phase 1) | | | | | Remarques |
|----------|-------------------|---|---|---|------|-----|-----|------|---|
| | | | | 0% | ≤25% | 50% | 75% | 100% | |
| | C1.2 | Etude stratégique à l'échelle du BV sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides | SMA | | | X | | | Décalage de l'étude dans le temps. Réalisation de l'état des lieux et du diagnostic en 2022, définition des enjeux, objectifs et déclinaison en programme d'actions à venir en 2023. |
| | C1.3 | Elaboration d'une stratégie de gestion foncière | SMA | X | | | | | Action non engagée en 2021 car dépendante des résultats de l'étude EBF et de l'étude ressources souterraines. En 2022, le recrutement d'un agent en charge de la gestion foncière au sein du SMA conduit à une réorientation de l'action. |
| | C1.4 | Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices | FPPMA | X | | | | | Action non engagée du fait de résultats non concluants sur d'autres bassins. Report pour priorisation budgétaire vers un axe de gestion opérationnel (action C1.5) |
| | C1.5 | Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby | FPPMA | X | | | | | Action non engagée par manque de moyens. Report de l'action à la phase 2 du contrat de rivière. |
| | C2.1 | Définition d'un plan d'intervention pour la restauration du cordon rivulaire et des habitats (intégrant l'élaboration d'une stratégie des espèces végétales envahissantes menaçant le biodiversité) | SMA | | | | | X | Action inscrite pour mémoire, le plan pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) à l'échelle de l'intégralité du bassin de l'Argens a été réalisé en 2020. |
| | C2.2 | Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique | SMA | | | | | X | Action réalisée telle que dimensionnée. L'action se poursuivra pendant la 2 nd phase du contrat. |
| | PATRIMOINE | | | | | | | | |
| D | D1.1 | Inventaire des sites d'intérêt patrimonial en rapport avec le milieu aquatique | SMA / Chambre des Métiers et de l'Artisanat | X | | | | | Action inscrite pour mémoire devant être réalisée en régie. Action non réalisée en raison de sa pertinence. |
| | D1.2 | Réhabilitation et mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial | Association APPA | | | | | | Rénovation et entretien de l'aqueduc du Val Claret réalisé. Les travaux de la Noria d'Ampus ont été réalisés, la réinstallation |

| Volet | N° | Intitulé de l'action | MO | Taux d'avancement de l'action (phase 1) | | | | | Remarques |
|------------------|------|--|---|---|------|-----|-----|------|--|
| | | | | 0% | ≤25% | 50% | 75% | 100% | |
| | | | | | | | | | du système à "godets" prochainement viendra clôturer l'action. |
| | D1.3 | Réhabilitation et mise en valeur de sites patrimoniaux liés à l'eau sur La Motte | La Motte | | | X | | | Action engagée : étude de faisabilité pour la réhabilitation du site réalisée. Le renforcement des murs viendra dans un second temps : les travaux font partie d'un projet de réhabilitation plus vaste. |
| | D2.1 | Valorisation et aménagement touristique des gorges de la Nartuby à Trans-en-Provence | DPVa | | | | | X | Inauguration du site réalisée en début 2022. Etudes préalables et réalisations des aménagements entre 2020 et 2022. |
| | D2.2 | Réalisation d'un parcours en vélo au contact de la Nartuby | DPVa et communes Draguignan, Ampus, Châteaudouble | | | X | | | Inauguration des réalisations en 2021. Action abandonnée en cours par certaines communes au regard des frais restants à engager. |
| | D2.3 | Réhabilitation d'un circuit de l'eau à Montferrat | Montferrat | | X | | | | Action en cours : réorientation des réflexions par la commune, obtention d'une subvention. Les travaux restent à réaliser. |
| ANIMATION | | | | | | | | | |
| E | E1.1 | Animation et suivi du contrat de rivière | SMA | | | | | X | Action de coordination des actions et de suivi de l'avancement du contrat de rivière effectuée en phase 1 telle que dimensionnée. Action s'étalant sur toute la durée de la programmation. |
| | E1.2 | Evaluation du contrat | SMA | | | | | X | Bilan à mi-parcours réalisé. |
| | E2.1 | Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement | SMA | | | X | | | Assistance en cours et lancée en 2021, marché signé pour 4 ans. L'action a pris un peu de retard du fait de son déploiement à une échelle plus importante qu'initialement dimensionnée. |
| | E2.2 | Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population) | SMA / FPPMA | | X | | | | Projet pédagogique lancé mi-2022, convention de partenariat signée pour 1 an reconductible 3 fois. |

| Volet | N° | Intitulé de l'action | MO | Taux d'avancement de l'action (phase 1) | | | | | Remarques |
|-------|------|---|-----|---|------|-----|-----|------|---|
| | | | | 0% | ≤25% | 50% | 75% | 100% | |
| | E3.1 | Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets d'aménagement du territoire, environnementaux et touristiques | SMA | | | | | X | Action de participation à des réunions techniques de présentation de la démarche contrat de rivière effectuée en phase 1 telle que dimensionnée (organisation de plusieurs réunions de présentation à la DPVa entre 2020 et 2022). Cette action s'étale sur toute la durée de la programmation. |

Source : IREEDD, d'après les données collectées auprès des partenaires

ANNEXE 4 : BILAN FINANCIER PAR ACTION

Tableau 26 : bilan financier par actions

| N° | Intitulé de l'action | MO | Montant de l'action (€HT ou TTC) phase 1 | | Autofinancement | | | | AERMC | | | | Région Provence Alpes Côte-d'Azur | | | | Etat | | | |
|-----------------|--|---|--|----------------|-----------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-----------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| | | | Coûts prévisionnels | Coûts réalisés | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) |
| QUALITE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.1 | Anticipation de la prise des compétences eau et assainissement | DPVa | - € | - € | | | | | | | | | | | | | | | | |
| A1.2 | Amélioration du fonctionnement du système par temps de pluie - Création et équipement de déversoirs d'orage sur le système d'assainissement de Trans-en-Provence | DPVa / Draguignan / Trans-en-Provence | 503 640€ | 140 000€ | 50% | 251 820€ | 100% | 140 000€ | 50% | 251 820€ | 0% | - € | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A1.3 | Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement intercommunal de Draguignan-Trans en Provence par temps de pluie : réduction des eaux claires parasites | DPVa / SMA / Draguignan / Trans-en-Provence | 5 119 954€ | 1 278 904€ | 63% | 3 174 352€ | 90% | 997 154€ | 37% | 1 945 602€ | 10% | 281 750 € | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A1.4 | Mise en place d'un diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Draguignan - Trans en Provence | Draguignan / Trans en Provence / SIVU | 270 524€ | - € | 56% | 148 524€ | 0% | - € | 44% | 122 000€ | 0% | - € | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A1.5 | Extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Trans-en-Provence | Trans en Provence / DPVa | 415 000€ | 320 000€ | 100% | 415 000€ | 100% | 320 000€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A1.6 | Extension du réseau d'eaux usées sur la commune d'Ampus | Ampus / DPVa | 320 592€ | 122 644€ | 100% | 320 592€ | 100% | 122 644€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A1.7 | Amélioration du rejet de la station d'épuration de Canjuers | Etat - Ministère des Armées | Non chiffré | 650 000€ | 100% | Non chiffré | 100% | 650 000€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A1.8 | Réhabilitation des stations d'épuration de Montferrat - Châteaudouble et Rebouillon | SIVOM de Callais - Commune de Châteaudouble | 20 500€ | 19 610€ | 70% | 14 350€ | 100% | 19 610€ | 30% | 6 150€ | 0% | - € | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A1.9 | Entretien du réseau d'assainissement de la Motte pour prévenir la production de sulfure d'hydrogène | La Motte / DPVa | 40 000€ | 10 000€ | 100% | 40 000€ | 100% | 10 000€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A1.10 | Contrôle et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif | DPVa | 49 225€ | 65 057€ | 100% | 49 225€ | 100% | 65 057€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A2.1 | Elaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales | DPVa | 31 000€ | - € | 50% | 15 500€ | / | / | 50% | 15 500€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A2.2 | Elaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales intercommunal | DPVa | 555 000€ | - € | 50% | 277 500€ | / | / | 50% | 277 500€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A3.1 | Opération collective traitant des pollutions d'origines industrielle et artisanale sur les communes de Trans en Provence et Draguignan | Draguignan / Trans en Provence / SIVU / DPVa / Chambre du commerce et chambre des métiers et de l'artisanat | 45 000€ | 45 000€ | 90% | 45 000€ | 100% | 45 000€ | 10% | 4 000€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A4.1 | Etude sur les pratiques agricoles à l'échelle du BV et accompagnement des exploitants à modifier leurs pratiques culturales | SMA / Chambre d'agriculture | 75 000€ | - € | 100% | 75 000€ | / | / | | | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A5.1 | Mise en place des périmètres de protection de 3 points de prélèvement | SIVOM de Callas / DPVa | 75 750€ | - € | 70% | 53 025€ | / | / | 30% | 22 725€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| A6.1 | Suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles du BV de la Nartuby | SMA | 120 000€ | 120 000€ | 20% | 24 000€ | 20% | 24 000€ | 50% | 60 000€ | 50% | 60 000€ | 30% | 36 000€ | 30% | 36 000€ | / | / | / | / |
| QUANTITE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| N° | Intitulé de l'action | MO | Montant de l'action (€HT ou TTC) phase 1 | | Autofinancement | | | | AERMC | | | | Région Provence Alpes Côte-d'Azur | | | | Etat | | | |
|-------------------|---|---|--|----------------|-----------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-----------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| | | | Coûts prévisionnels | Coûts réalisés | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) |
| B1.1 | Etude des ressources souterraines sur le territoire de la Nartuby et création d'un réseau de suivi continu des niveaux piézométriques | SMA / Communes / DPVa | 120 000€ | 189 747€ | 20% | 24 000€ | 12% | 22 719€ | 70% | 84 000€ | 82% | 155 028€ | 10% | 12 000€ | 6% | 12 000€ | / | / | / | / |
| B1.2 | Déclinaison sur le territoire de la Nartuby de l'étude des volumes prélevables Argens (complément d'étude) | SMA / ASP, collectivités | 120 000€ | - € | 30% | 36 000€ | / | / | 70% | 84 000€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| B1.3 | Mise en place de dispositifs de mesure et de régulation sur les canaux d'irrigation | ASL du canal gravitaire Rebouillon Draguignan - ASF Trans en Provence | 2 000€ | 679€ | 100% | 2 000€ | 100% | 679€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| B1.4 | Travaux de réhabilitation du canal de Fontignon | ASA Fontignon | 82 000€ | 53 451€ | 100% | 82 000€ | 46% | 24 785€ | / | / | / | / | / | / | / | / | 0% | - € | 54% | 28 666€ |
| B1.5 | Création d'une ASP sur la commune de la Motte | ASP | 8 000€ | - € | 100% | 8 000€ | | | / | / | / | / | / | / | / | / | | | | |
| B1.6 | Etude globale sur l'incidence des dolines sur la ressource en eau de la ville de Draguignan | Draguignan | 200 000€ | 207 084€ | 20% | 40 000€ | 20% | 41 417€ | 50% | 100 000€ | 50% | 103 543€ | / | / | / | / | 30% | 60 000€ | 30% | 62 125€ |
| B2.1 | Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour la commune d'Ampus | Ampus | 70 000€ | 127 188€ | 100% | 70 000€ | 89% | 113 188€ | / | / | / | / | 0% | - € | 11% | 14 000€ | / | / | / | / |
| B2.2 | Réduction des fuites sur le réseau AEP sur la commune de Trans-en-Provence | Trans en Provence / DPVa | 244 000€ | - € | 57% | 162 000€ | / | / | 43% | 82 000€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| B2.3 | Programme d'actions portant sur les travaux des réseaux d'AEP de la commune de Draguignan | Draguignan | 1 200 000€ | - € | 84% | 1 009 000€ | / | / | 16% | 191 000€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| GEMAPI | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| C1.1 | Détermination de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de la Nartuby et des zones humides de l'espace fluvial | SMA | 150 000€ | 103 788 € | 20% | 30 000€ | 20% | 20 758€ | 60% | 90 000€ | 60% | 62 273€ | 20% | 30 000€ | 20% | 20 758€ | / | / | / | / |
| C1.2 | Etude stratégique à l'échelle du BV sur les priorités en termes de préservation, de restauration et de mise en valeur des zones humides | SMA | 60 000€ | 59 460 € | 20% | 12 000€ | 20% | 11 892€ | 60% | 36 000€ | 60% | 35 676€ | 20% | 12 000€ | 20% | 11 892€ | / | / | / | / |
| C1.3 | Elaboration d'une stratégie de gestion foncière | SMA | 60 000€ | | 30% | 18 000€ | / | / | 70% | 42 000€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |
| C1.4 | Etude de l'écologie des espèces patrimoniales et migratrices | FPPMA | 50 000€ | - € | 20% | 10 000€ | / | / | 50% | 25 000€ | / | / | 30% | 15 000€ | / | / | / | / | / | / |
| C1.5 | Travaux de restauration et de diversification des habitats sur la Nartuby | FPPMA | 90 000€ | - € | 20% | 18 000€ | / | / | 50% | 45 000€ | / | / | 30% | 27 000€ | / | / | / | / | / | / |
| C1.6 | Définition d'un plan d'intervention pour la restauration du cordon rivulaire et des habitats (intégrant l'élaboration d'une stratégie des espèces végétales envahissantes menaçant la biodiversité) | SMA | En régie - € | - € | | | | | | | | / | | | | | | | | |
| C2.2 | Mise en place du plan d'intervention de restauration du cordon rivulaire de restauration des fonctionnalités du milieu aquatique | SMA | 330 000€ | 314 354€ | 70% | 231 000€ | 78% | 246 395€ | 30% | 99 000€ | 22% | 67 959€ | / | / | / | / | / | / | / | / |
| PATRIMOINE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| D1.1 | Inventaire des sites d'intérêt patrimonial en rapport avec le milieu aquatique | SMA / Chambre des Métiers et de l'Artisanat | En régie - € | - € | | | | | | | | / | | | | | | | | |
| D1.2 | Réhabilitation et mise en valeur de sites d'intérêt patrimonial | Association APPA | 15 000€ | 3 000€ | 70% | 10 500€ | 100% | 3 000€ | 30% | 4 500€ | 0% | - € | / | / | / | / | / | / | / | / |
| D1.3 | Réhabilitation et mise en valeur de sites patrimoniaux liés à l'eau sur La Motte | La Motte | 90 000€ | 16 772€ | 100% | 90 000€ | 100% | 16 772€ | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / | / |

| N° | Intitulé de l'action | MO | Montant de l'action (€HT ou TTC) phase 1 | | Autofinancement | | | | AERMC | | | | Région Provence Alpes Côte-d'Azur | | | | Etat | | | |
|------------------|--|---|--|----------------|-----------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-----------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| | | | Coûts prévisionnels | Coûts réalisés | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) | Initial (tx) | Initial (€) | Réalisé (tx) | Réalisé (€) |
| D2.1 | Valorisation et aménagement touristique des gorges de la Nartuby à Trans-en-Provence | DPVa | 545 000€ | 707 724€ | 90% | 493 000€ | 42% | 296 336€ | 9,5% | 52 000€ | 7% | 52 000€ | 0% | - € | 28% | 195 606€ | 0% | - € | 23% | 163 782 € |
| D2.2 | Réalisation d'un parcours en vélo au contact de la Nartuby | DPVa et communes Draguignan, Ampus, Châteaudouble | 1 098 000€ | 572 881€ | 100% | 1 098 000€ | 33% | 188 153 | / | / | / | / | 0% | - € | 21% | 119 246€ | 0% | - € | 46% | 265 482 € |
| D2.3 | Réhabilitation d'un circuit de l'eau à Montferrat | Montferrat | 40 000€ | - € | 70% | 28 000€ | | | 30% | 12 000€ | | | | | | | | | | |
| ANIMATION | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| E1.1 | Animation et suivi du contrat de rivière | SMA | 280 000€ | 247 435€ | 50% | 140 000€ | 38% | 93 821€ | 50% | 140 000€ | 62% | 153 614€ | / | / | / | / | / | / | / | / |
| E1.2 | Evaluation du contrat | SMA | 50 000€ | 48 360€ | 20% | 10 000€ | 20% | 9 672€ | 50% | 25 000€ | 50% | 24 180€ | 30% | 15 000€ | 30% | 14 508€ | / | / | / | / |
| E2.1 | Assistance à maîtrise d'ouvrage – stratégie de concertation et accompagnement | SMA | 100 000€ | 20 530€ | 20% | 20 000€ | 50% | 10 265€ | 50% | 50 000€ | 50% | 10 265€ | 30% | 30 000€ | 0% | - € | / | / | / | / |
| E2.2 | Actions de sensibilisation auprès de divers publics (collectivités, agriculteurs, industriels, artisans, public, scolaire, population) | SMA / FPPMA | 60 000€ | 18 765€ | 50% | 30 000€ | 30% | 9 382€ | 50% | 30 000€ | 50% | 9 383€ | / | / | / | / | / | / | / | / |
| E3.1 | Mise en place d'une démarche d'accompagnement des projets d'aménagement du territoire, environnementaux et touristiques | SMA | En régie - € | - € | | | | | | | | / | | | | | | | | |

ANNEXE 5 : LISTE DES CRITERES D'EVALUATIONS COMPLEMENTAIRES

Le tableau suivant présente une liste des critères complémentaires sur lesquels l'évaluation s'est appuyée pour réaliser une analyse critique du bilan des réalisations. Cette liste pourra être remobilisée dans le cadre du bilan final.

Tableau 27 : critères d'évaluations complémentaires

| |
|--|
| S'agissant des moyens techniques |
| Nombre d'études pilotées par un même maître d'ouvrage simultanément |
| S'agissant des moyens financiers |
| Montants des actions à engager par un même maître d'ouvrage simultanément |
| Capacité financière des maitres d'ouvrages et mise en perspective avec le montant du reste à charge prévisionnel, annuel et sur la période |
| S'agissant des moyens humains |
| Nombre d'ETP affectés pour assurer la mise en œuvre des actions par type de maîtrise d'ouvrage |
| Nombre d'ETP affectés mis en parallèle avec (1) son portefeuille de missions et (2) les actions à déployer dans le cadre du contrat de rivière |